



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES TERRES PUBLIQUES DE LA MRC DES LAURENTIDES

Phase I : Plans d'action des municipalités

Amherst | Barkmere | La Conception | La Minerve | Labelle | Montcalm



RÉALISATION



MANDANT



PARTENAIRES



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES TERRES PUBLIQUES DE LA MRC DES LAURENTIDES

Phase I : Plans d'action des municipalités

Amherst | Barkmere | La Conception | La Minerve | Labelle | Montcalm

janvier 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE	13
LE PARC ÉCOTOURISTIQUE	14
MANDAT	16
MÉTHODOLOGIE	17
TERRITOIRE À L'ÉTUDE	19

DIAGNOSTIC

PROBLÈMES ACTUELS	26
FACTEURS DE SUCCÈS	28
CRÉNEAUX PROMETTEURS	30
PROJETS NOVATEURS	32

VISION RÉGIONALE

PROPOSITION D'UNE VISION RÉGIONALE	37
PRINCIPES DIRECTEURS	38
ADÉQUATION AVEC LA PLANIFICATION	40

PROJET RÉGIONAL

PROPOSITION DE PROJET RÉGIONAL	45
LABORATOIRE FORESTIER INTÉGRÉ	46
INCUBATEUR RURAL	47
DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE	48
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	52

PLANS LOCAUX

LES PLANS LOCAUX	57
AMHERST	59
BARKMERE	64
LA CONCEPTION	69
LA MINERVE	74
LABELLE	81
MONTCALM	87

OUVERTURE	93
-----------	----

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE	96
SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES	97
QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE	98
INTERVENANTS RENCONTRÉS	100
GÉORÉFÉRENCIEMENT DES PHOTOS	103

INDEX DES PHOTOS

N°	TITRE	PAGE
1	Les parois d'escalade du mont Larose	11
2	Bâtiment principal de l'ancienne pisciculture	12
3	Scierie désaffectée	23
4	Chemin de débardage	24
5	Ferme paysanne	31
6	Plage du petit lac Caribou	31
7	Drapeau de la MRC	35
8	Sentier flottant au CTEL	36
9	Entrée du lac des Mauves	41
10	Canalisation de l'ancienne pisciculture	43
11	Production de pousses d'épinettes au Gourmet sauvage	47
12	Lac-des-Écorces depuis le quai public de Barkmere	52
13	Parc d'escalade et de randonnée de la montagne d'Argent	55
14	Oies de la ferme Morgan	56
15	Chute affluente au lac Clément	59
16	Orignal dans un champ	64
17	Ruisseau à la décharge du lac Boisseau	69
18	Lac Alphonse à La Minerve	74
19	Accueil de Ski de fond Labelle	81
20	Quai aux abords du lac Félix	87
21	Pont couvert de La Conception	92

INDEX DES CARTES

N°	TITRE	PAGE
1	MRC des Laurentides — Principales tenures des terres	20
2	Pôles et activités de développement	56
2	Amherst — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	58
3	Barkmere — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	65
4	La Conception — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	68
5	La Minerve — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	75
6	Labelle — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	80
7	Montcalm — Activités et services récréotouristiques existants et projetés	86

INDEX DES TABLEAUX

N°	TITRE	PAGE
1	Statistiques sur la MRC des Laurentides	19
2	Superficie en km ² des principales tenures des municipalités de la MRCL	21
3	Principes directeurs pour le développement des terres publiques	38
4	Adéquation de la planification avec le PRDIRTL	40
5	Activités et services récréotouristiques actuels et projetés	50
6	Modalités de mise en oeuvre	52
7	Plan d'action pour la municipalité de Amherst	58
8	Plan d'action pour la municipalité de Barkmere	66
9	Plan d'action pour la municipalité de La Conception	70
10	Plan d'action pour la municipalité de La Minerve	76
11	Plan d'action pour la municipalité de Labelle	82
12	Plan d'action pour la municipalité de Montcalm	88

LISTE DES ACRONYMES

ACRONYME	SIGNIFICATION
AGIR	Agence de gestion intégrée des ressources
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CERMA	Club d'escalade et de randonnée de la montagne d'Argent
CGT	Convention de gestion territoriale
CLD	Centre local de développement
CRNTL	Commission des ressources naturelles du territoire des Laurentides
CTEL	Centre touristique et éducatif des Laurentides
CvAF	Convention d'aménagement forestier
DEC	Développement Économique Canada
FQM	Fédération québécoise de la marche
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation
MFEQ	Ministère des Finances et de l'Économie du Québec
MRCL	Municipalité régionale de comté des Laurentides
MRN	Ministère des Ressources naturelles (après septembre 2012)
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (avant septembre 2012)
PFNL	Produit forestier non ligneux
PÉMRL	Parc écotouristique de la MRC des Laurentides
PRDIRTL	Plan régional de développement intégré des ressources du territoire des Laurentides
PROMA	Société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SPAT	Service de la planification et de l'aménagement du territoire
TPI	Territoire public intramunicipal
TQ	Tourisme Québec

INTRODUCTION



Mise en contexte
Parc écotouristique
Mandat
Méthodologie
Territoire à l'étude



Photo 2. Bâtiment principal de l'ancienne pisciculture de St-Faustin-Lac-Carré

MISE EN CONTEXTE

Le 1^{er} avril 2013 entra en vigueur le nouveau régime forestier issu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier sanctionnée en 2010. Parmi les nombreuses modifications qu'apporte ce changement, l'introduction du statut de forêt de proximité est l'une des mesures qui a suscité jusqu'ici le plus d'attentes, mais aussi, le plus de questionnements.

Le projet gouvernemental prévoyait déléguer la gestion d'une partie du territoire publics aux communautés locales. Pour la période d'implantation du régime correspondant au premier quinquennat (2013-2018), les forêts de proximités devraient être constituées des précédentes conventions d'aménagement forestier (CvAF) et des territoires publics intramunicipaux (TPI) issus des conventions de gestion territoriale (CGT) existantes, de même que d'une quinzaine de projets-pilotes privilégiés par le gouvernement québécois à partir des propositions issues des milieux locaux ou supralocaux. Au terme de ce premier quinquennat, en 2018, le statut de forêt de proximité serait ainsi précisé et généralisé à chacune des régions du Québec.

Depuis l'annonce de la création des forêts de proximité, la MRC et le CLD des Laurentides furent particulièrement proactifs afin de pouvoir tirer parti de cette décentralisation attendue de la gestion des ressources des forêts publiques. Des démarches furent entreprises telles que l'embauche d'un chargé de projet, la création d'un OBNL — le Parc écotouristique de la MRC des Laurentides (PÉMRL) — de même que la production d'un mémoire dans le cadre des consultations gouvernementales sur le sujet.

Suivant l'esprit désiré pour faire en sorte que « *les forêts de proximité ont entre autres fonctions, de susciter un sentiment d'appartenance et de favoriser le dynamisme de la communauté*¹ », la MRC des Laurentides décida d'effectuer une concertation ascendante des acteurs concernés en consultant les municipalités et les parties prenantes locales au sujet d'une éventuelle prise en charge régionale accrue des ressources des terres publiques.

L'Enclume — Atelier de développement territorial fut ainsi mandatée d'établir des plans locaux d'utilisation du territoire public. Ces plans sont appelés à devenir la clé de voûte du développement du milieu forestier de la MRC des Laurentides.

Au début de mars 2013, le gouvernement du Québec annonça qu'il retardait la mise en place des forêts de proximité et prolongeait par la même occasion, les CGT en vigueur jusqu'au 31 mars 2015.

Cette décision ne ralentit pas les ardeurs des acteurs de la MRC des Laurentides. En juillet 2013, la MRC Laurentides achemina une résolution au Ministère des Ressources naturelles afin de remettre en branle la mise en place des projets-pilotes de forêt de proximité. En ce début d'année 2014, la création des forêts de proximité demeure au beau fixe, mais la MRC des Laurentides, avec la réalisation de ce plan, possède une solide planification qui ne demande qu'à être mise en oeuvre.

1. MRNF (2011). Page 19.



FIGURE 1 : Mémoire de la MRC des Laurentides dans le cadre des consultations sur les forêts de proximité

LE PARC ÉCOTOURISTIQUE

Suite à la signature de la seconde convention de gestion territoriale entre la MRC des Laurentides et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, aujourd'hui le MRN) signée en 2011 pour la période de 2009 à 2013, la MRCL se voyait déléguer la gestion de 5000 hectares (ha) de terres publiques converties en TPI¹. Cette seconde entente ajoutait également la délégation de gestion du site de l'ancienne pisciculture située à St-Faustin-Lac-Carré (90 ha), de même que l'ancien Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL).

Parallèlement, la MRC des Laurentides et son CLD obtinrent du financement issu du Fonds québécois des localités mono-industrielles. Grâce à ce dernier, des analyses et des montages de projets furent réalisés pour planifier le redéveloppement du site de l'ancienne pisciculture.

Ces développements menèrent, en outre, en février 2012, à la création du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides (désormais le « Parc écotouristique ») qui devait poursuivre une triple mission :

- Voir à la mise en valeur et à la promotion du développement durable, de l'environnement et des attraits écotouristiques de la MRC des Laurentides
- Veiller à la gestion et à l'aménagement de sites reliés à cette mise en valeur et cette promotion
- Voir à la mise en valeur et au développement du milieu forestier

Puisque la promotion du développement durable, de la conservation des milieux naturels et des attraits écotouristiques sont intimement liés au développement des terres publiques de la MRCL², le Parc écotouristique devenait, dès lors, l'acteur privilégié pour accompagner les municipalités dans le développement des terres publiques en TPI et éventuellement, dans le cadre d'un projet de forêt de proximité.

C'est dans cette optique que le PÉMRCL prit l'initiative, au début de 2013, de lancer un appel d'offres afin d'amorcer la première phase de l'élaboration d'un plan de développement des terres publiques de la MRC. Le présent plan constitue donc cette première partie, soit des plans d'action de 6 municipalités participantes : Amherst, Barkmere, La Conception, La Minerve, Labelle et Montcalm.

1. PEMRCL (2012). Page 1.

2. Idem, page 14.

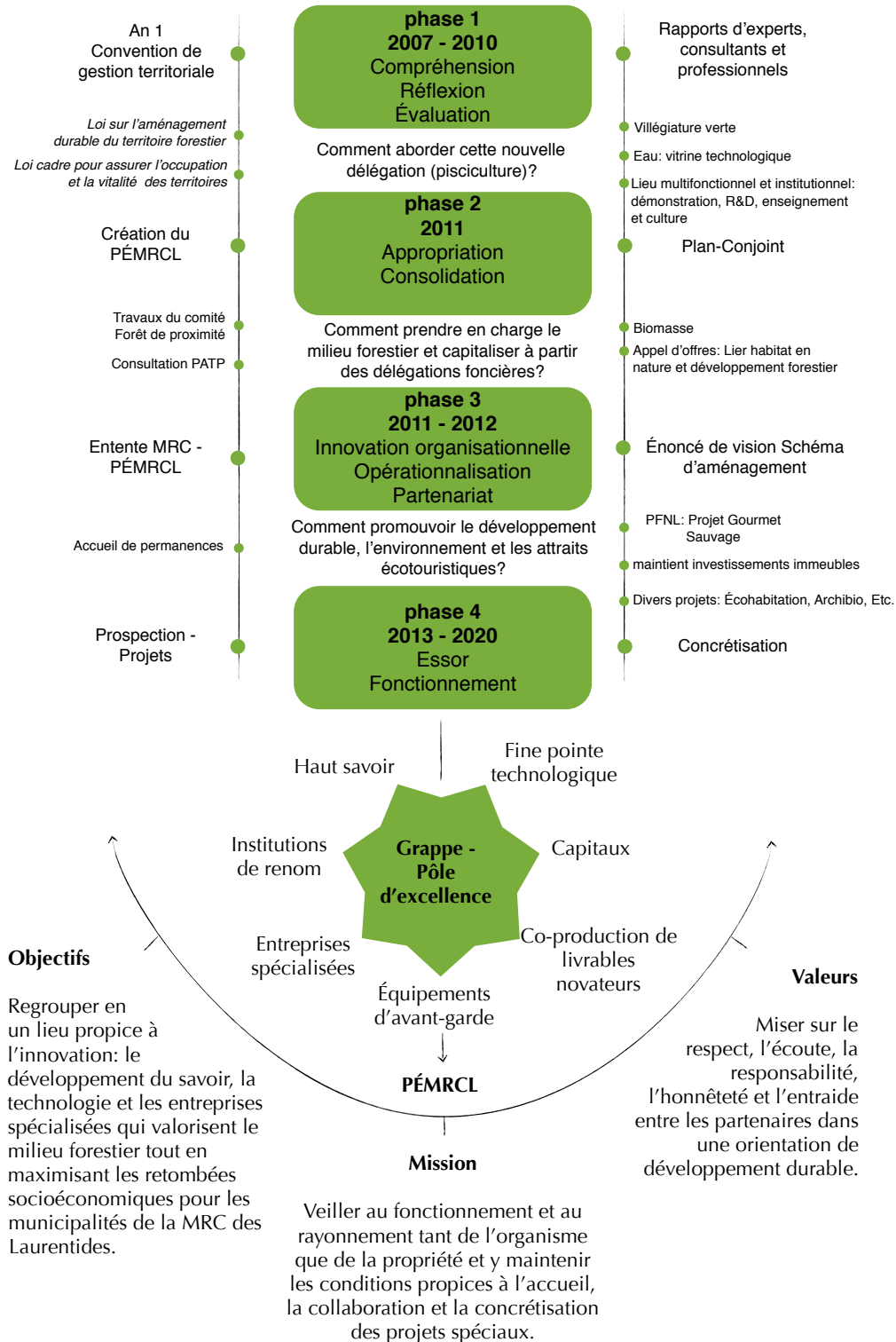


FIGURE 2
Plan de développement
du Parc écotouristique
de la MRC des
Laurentides

MANDAT

À la veille de l'implantation du nouveau régime forestier québécois et d'un éventuel appel de propositions pour des projets-pilotes dans le cadre de la création du statut territorial des forêts de proximité, la MRC des Laurentides, à l'instar de nombreuses autres communautés forestières, désira jeter les bases de son projet régional pour les forêts de proximité.

Suivant l'esprit du concept de forêt de proximité, la MRC décida d'amorcer la démarche en sondant les collectivités locales afin de procéder à une définition ascendante du projet régional de prise en charge des terres publiques.

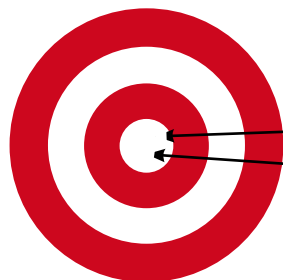
Le présent document est le résultat du mandat qui poursuivait un double objectif :

- Accompagner les municipalités forestières participantes dans la planification de la mise en valeur cohérente des terres publiques ;
- Inscrire les projets de mises en valeur dans une planification à plus long terme.

Dans un premier temps, il importait de rencontrer les intervenants locaux afin d'établir leurs intentions, leurs priorités et les ressources disponibles. Ces éléments devaient permettre d'élaborer, pour chacune des localités, un plan d'action contenant notamment les objectifs, les conditions gagnantes du point de vue financier et organisationnel de même qu'un échéancier de réalisation.

Étant donné que ces projets locaux avaient pour but de définir un projet régional de forêt de proximité, les plans devaient s'arrimer à une vision commune et intégrée d'utilisation des terres publiques. Cette vision fut ainsi élaborée en concomitance aux plans d'action locaux. Elle a pour but de fédérer les initiatives locales et maximiser la synergie entre ceux-ci lors du déploiement des projets de forêts de proximité.

La présente section se réfère directement au contenu de l'appel d'offres pour le Plan de développement des terres publiques de la MRC des Laurentides publié par le Parc écotouristique de la même MRC, le 25 février 2013.



ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS FORESTIÈRES PARTICIPANTES DANS LA
PLANIFICATION DE LA MISE EN VALEUR COHÉRENTE DES TERRES PUBLIQUES

INSCRIRE LES PROJETS DE MISE EN VALEUR DANS UNE PLANIFICATION À PLUS LONG TERME

MÉTHODOLOGIE

Le mandat de l'Enclume s'amorça par une revue des divers documents traitant de l'utilisation et du développement des terres publiques au Québec en général et dans la MRC des Laurentides et ses collectivités locales en particulier. L'Enclume consulta également divers études et outils de références sectoriels pertinents au projet¹.

Par la suite, un questionnaire fut élaboré afin d'aider les intervenants locaux à se préparer aux rencontres subséquentes. Ce questionnaire² visait essentiellement à identifier les projets existants et les potentiels d'utilisation des terres publiques, de même que les tenants et aboutissants (financiers, humains, techniques) à leur mise en oeuvre.

Durant la première semaine de mai 2013, les intervenants locaux furent rencontrés tour à tour. Des visites sur le terrain furent subséquemment effectuées afin de confirmer et documenter les sites d'intérêt identifiés de même que pour rencontrer d'autres acteurs locaux³. Le diagnostic qui en découla constitue la première partie de ce document.

À la suite de ces rencontres, une analyse des informations recueillies permit de jeter les bases des plans locaux d'utilisation des terres publiques et mena à l'ébauche d'une vision et d'un projet régional auxquels s'arrimeraient les plans en question. Les plans locaux, la vision et le projet régional constituent respectivement les sections 5, 3, et 4 de ce document. Ces pistes de réflexion furent ensuite commentées et bonifiées par divers acteurs concernés pas le sujet.

Les propositions de plans d'action locaux, de vision régionale et de projet régional furent ensuite présentées aux divers intervenants locaux. Ces derniers les commentèrent et bonifièrent à leur tour avant que ne soit élaboré le présent rapport final.

Tout au long du processus, les membres de l'Enclume furent accompagnés par Élyse Martineau, agente de développement rural et municipal. Sa disponibilité et sa diligence furent grandement utiles à la réalisation du projet.



1. Une liste sommaire des documents consultés à cet égard peut être consultée dans la partie **Bibliographie** du présent ouvrage
2. Le questionnaire est reproduit à l'annexe 2.
3. La liste des personnes rencontrées se trouve à l'annexe 3.



Source : Google Earth

TERRITOIRE À L'ÉTUDE

L'icône québécois de la campagne

La MRC des Laurentides est située dans la région administrative des Laurentides, au sud-ouest du Québec, mais au nord-ouest de Montréal, principale métropole de la province. Elle est constituée de 20 villes et municipalités situées de part et d'autre de l'autoroute 15 puis de la route 117 qui traverse la MRC d'une extrémité à l'autre. Son chef-lieu, St-Faustin-Lac-Carré, est situé en plein centre de la MRC.

Les principaux moteurs économiques de la région sont le tourisme et la villégiature, notamment grâce au pôle touristique de Mont-Tremblant et à la présence de nombreux chalets et résidences secondaires.

Du point de vue géophysique, les paysages de la MRC sont caractérisés par la chaîne de montagnes érodées des Laurentides et par l'omniprésence de la forêt mixte et de nombreux plans d'eau au creux des vallons. La région est par ailleurs sillonnée par quelques cours d'eau d'importance dont les rivières Rouge, du Diable et Maskinongé.


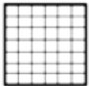




	<i>MRC des Laurentides</i>	/	<i>Région des Laurentides</i>	/	<i>Province de Québec</i>
 <i>Population</i>	45 049 habitants		559 700 habitants		7 903 001 habitants
 <i>Superficie</i>	2465 km ²		20 771 km ²		1 356 547 km ²
 <i>Densité</i>	18,3 habitants/km ²		26,9 habitants/km ²		5,6 habitants/km ²
<i>2006-2011</i>	12 % 		9,5 % 		4,7 % 

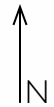
Tableau 1.
Statistiques
démographiques sur la
MRC des Laurentides

Source : Institut de la statistique du Québec, 2012

Terres publiques de la MRC des Laurentides

Réserve faunique
Papineau Labelle

Parc du Mont-
Tremblant



La Minerve

Labelle




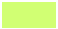

La Conception

Amherst

CTEL

Barkmere

Montcalm

-  Terre publique intramunicipale
-  Terre publique
-  Aire protégée
-  Réserve écologique du JackRabbit
-  Limites municipales à l'étude

Échelle 1 : 300 000 | NAD 83 NTM Zone 18 N
Source des données : MRC des Laurentides

Les terres publiques de la MRC des Laurentides

La forêt publique occupe plus de 40 % du territoire de la MRC des Laurentides.

Les terres publiques sont généralement distribuées à raison de 0 à 5 % dans la plupart des 20 municipalités de la MRC à l'exception des municipalités de La Minerve, Mont-Tremblant, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs où elles représentent plus de 20 % de leur territoire, principalement à cause de la présence d'aires protégées (Parc du Mont-Tremblant et la Réserve faunique Papineau-Labelle). Notons que la plupart de ces terres publiques sont concédées en unités d'aménagement forestier.

La seconde convention de gestion territoriale (CGT) intervenue entre le gouvernement québécois et la MRC des Laurentides confiait à cette dernière la gestion d'une cinquantaine de kilomètres carrés ainsi devenus des terres publiques intramunicipales. Parmi celles-ci, s'ajoutait lors de cette seconde entente, les territoires de l'ancienne pisciculture de St-Faustin-Lac-Carré de même que le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL).

Des 5,000 hectares de terres publiques qui lui sont confiés, la MRC des Laurentides en concède une cinquantaine par année pour l'exploitation forestière par le biais d'appels d'offres.

LOCALITÉ	TERRES PUBLIQUES							
	TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES		TERRES PUBLIQUES TOTALES		AUTRE		SUPERFICIE TOTALE	
Amherst	0,9 km ²	1,8 %	119,6 km ²	12 %	107,8 km ²	8 %	227,4 km ²	9 %
Barkmere	0,3 km ²	0,6 %	6,9 km ²	1 %	10,7 km ²	1 %	17,6 km ²	1 %
La Conception	3,8 km ²	7,8 %	70,3 km ²	7 %	56,4 km ²	4 %	126,7 km ²	5 %
La Minerve	9,6 km ²	19,6 %	149,4 km ²	15 %	126,7 km ²	9 %	276,1 km ²	11 %
Labelle	1,6 km ²	3,3 %	92,3 km ²	9 %	104,0 km ²	7 %	196,3 km ²	8 %
Montcalm	2,3 km ²	4,7 %	67,6 km ²	7 %	50,9 km ²	4 %	118,5 km ²	5 %
Reste de la MRC	30,4 km ²	62,2 %	523,3 km ²	50 %	974,1 km ²	68 %	1497,4 km ²	61 %
TOTAL MRCL	48,9 km ²		1029,4 km ²		1430,6 km ²		2460,0 km ²	

Tableau 2.
Superficie en km² des principales tenures des municipalités de la MRCL (terre ferme uniquement)

Source : MRC des Laurentides, 2013

DIAGNOSTIC

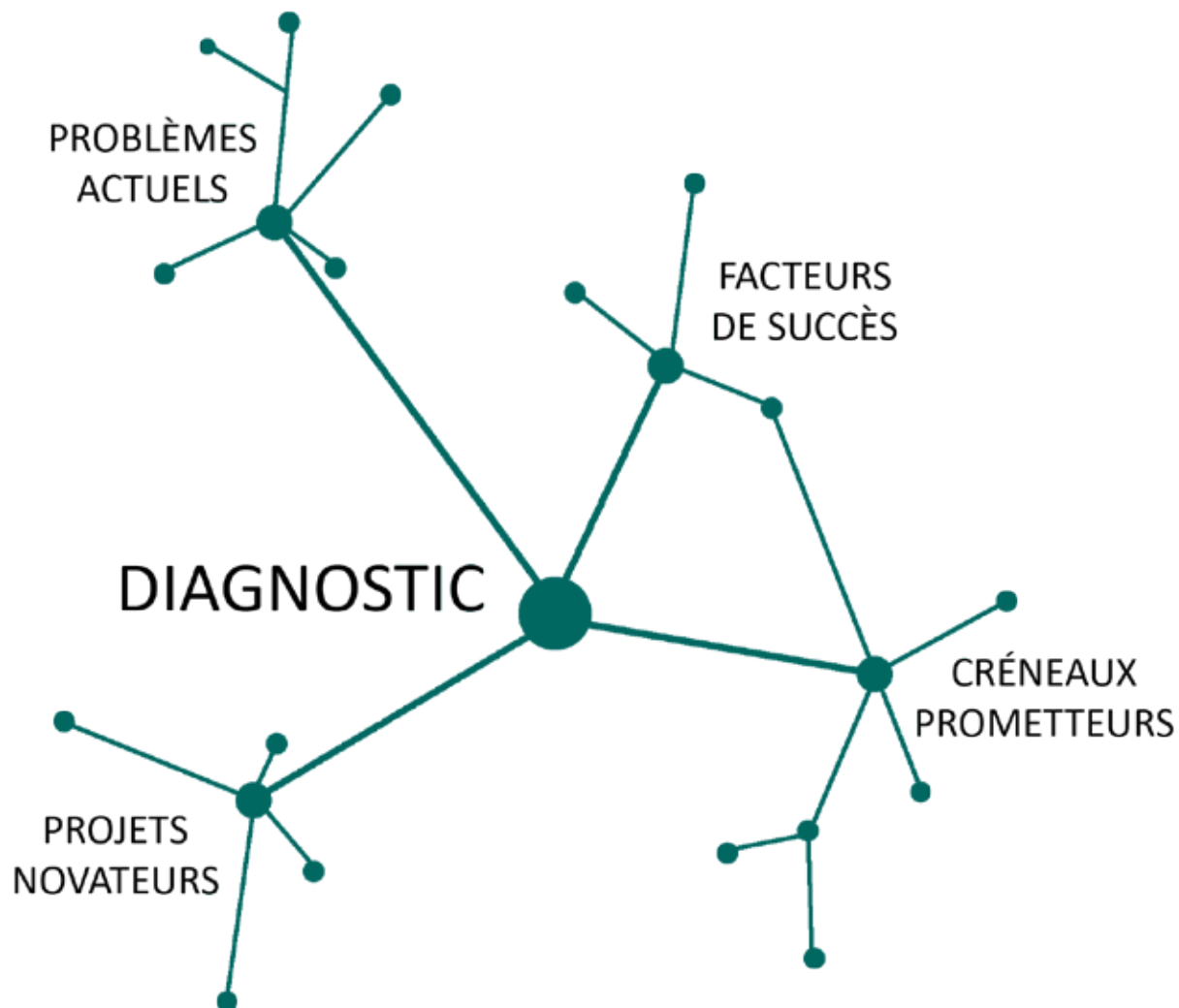




*Problèmes actuels
Facteurs de succès
Créneaux prometteurs
Projets novateurs*

Photo 4. Chemin de débardage, près du lac Wagamung, Amherst.





La première étape du mandat consista à rencontrer les intervenants locaux de chacune des municipalités afin de dresser un portrait de la situation actuelle en ce qui a trait à la gestion des terres publiques et de recenser les projets actuels et potentiels dans la région.

Les rencontres permirent d'établir un diagnostic qui se décline en quatre thèmes : les problèmes actuels liés à l'utilisation des terres publiques, les facteurs de succès d'une éventuelle prise en charge accrue de celles-ci, les créneaux prometteurs qui mériteraient d'être explorés et enfin, certains projets novateurs d'ailleurs qui répondent à des enjeux similaires.

PROBLÈMES ACTUELS

À la lumière des discussions avec les intervenants locaux, force est d'admettre que l'utilisation actuelle des terres publiques suscite une quantité substantielle de problèmes dans les collectivités. Ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories qui, combinées ensemble, engendrent également des problèmes transversaux :



Utilisation centrée sur l'exploitation forestière



Gestion délocalisée du territoire public



Mise en vente du bois favorisant les plus gros joueurs



Problèmes transversaux



Utilisation centrée sur l'exploitation forestière

Bien que les procédés aient évolué ces dernières années, l'utilisation actuelle des terres publiques demeure principalement axée sur l'exploitation de la matière ligneuse. Cette approche relègue les intérêts des autres usages à des considérations secondaires, ce qui alimente une culture d'impunité de la part de certains forestiers qui font souvent peu de cas du respect assidu des normes d'intervention forestière.



Gestion délocalisée du territoire public

Bien qu'il existe des instances régionales vouées à la planification des interventions forestières, les considérations pour les réalités locales — qui peuvent être très distinctes d'une municipalité à l'autre — sont négligées à de nombreux égards.

Cette inadéquation entre l'utilisation des terres publiques et les réalités locales se manifeste notamment dans les distorsions générées par les divergences entre les cadres réglementaires en vigueur ou encore par l'utilisation inadéquate des infrastructures publiques municipales comme les ponts et les routes. Ces désagréments engendrent des coûts supplémentaires significatifs pour les communautés locales et de la frustration pour les résidants et les villégiateurs.



Mise en vente du bois favorisant les plus gros joueurs

Les appels d'offres pour la récolte de bois sont souvent élaborés de telle sorte qu'ils sont rarement à l'avantage des plus petites entreprises forestières basées dans les municipalités locales. Ce faisant, les retombées locales de la foresterie sont marginales pour les économies des localités de la MRC.



Problèmes transversaux

La superposition de ces trois principaux problèmes génère des complications indirectes dont les répercussions sont aussi, sinon plus néfastes que les problèmes eux-mêmes. On peut notamment penser au transport du bois par camion qui engendre des effets significatifs sur la quiétude du milieu forestier de plus en plus urbanisé. Le transport routier du bois entraîne également une détérioration accélérée des chemins ruraux. Les municipalités locales, responsables de l'entretien de ces routes, héritent ainsi des coûts substantiels liés à leur réfection.

La sous-appropriation locale des terres publiques générée par l'utilisation centrée sur l'exploitation forestière et la gestion délocalisée du territoire entraîne aussi une forme **d'appropriation illicite ou abusive du territoire** et compromet du même souffle son caractère public. On pense ici aux nombreux mariculteurs, aux chasseurs qui s'approprient le territoire plusieurs mois par année, aux occupants sans droits de même qu'aux propriétaires privés atteinants qui s'arrogent parfois les terres publiques voisines à leurs terrains. Cette situation, couplée à l'absence de retombées locales, contribue au **développement d'une économie clandestine** dont les répercussions négatives sont extrêmement lourdes de conséquences pour les collectivités locales.

Au final, **l'économie des villages est particulièrement dévitalisée** et les **problèmes sociaux** qui en découlent sont nombreux et dramatiques. Cette utilisation des terres publiques a une influence négative sur l'image de la foresterie dans la perception populaire. Alors que l'utilisation des terres publiques et la pratique de la foresterie pourraient être une source de fierté et de prospérité durable, elle est souvent sujette à la méfiance et à la critique.

FACTEURS DE SUCCÈS

Les intervenants rencontrés ont identifié des facteurs de succès d'une éventuelle prise en charge accrue des terres publiques dans le cadre d'un projet de forêt de proximité. Ceux-ci peuvent se résumer en huit principales catégories :

- ➔ **Présence de mécanismes de concertation locale**
- ➔ **Synergie des différentes initiatives locales**
- ➔ **Collaboration entre intervenants**
- ➔ **Développement de modes de fonctionnement**
- ➔ **Harmonisation réglementaire**
- ➔ **Support à l'implantation de PME dans les localités**
- ➔ **Obtention de garanties d'approvisionnement**
- ➔ **Production de retombées socio-économiques locales**

➔ **Présence de mécanisme de concertation locale**

Les réalités entourant l'utilisation des terres publiques varient d'une localité à l'autre. Les acteurs, les problèmes et les opportunités spécifiques à chaque municipalité commandent l'existence d'un organisme local voué au développement territorial intégré pour chacune des municipalités participantes.

Pour certaines d'entre elles, une organisation locale déjà existante et compétente pourrait assumer ce nouveau mandat alors qu'ailleurs, une organisation devrait être créée. Dans ces derniers cas, l'initiative devra être soutenue par la municipalité. Un support technique de la MRC et/ou du Parc écotouristique pourrait être, dans certains cas, opportun.

Synergie des différentes initiatives locales

Les différentes initiatives locales qui seront mises de l'avant devront s'articuler de sorte à harmoniser, voire à maximiser, l'intégration des différents usages. Une logique de complémentarité doit prévaloir à une dynamique de compétitivité sectorielle ou à un fonctionnement en silo.

Collaboration entre intervenants

La collaboration des intervenants oeuvrant pour la MRC des Laurentides et son CLD sera indispensable à une éventuelle prise en charge accrue de la gestion des terres publiques.

Développement de modes de fonctionnement

Le Parc écotouristique devra agir de concert avec le Service de la planification et de l'aménagement du territoire pour planifier, coordonner et promouvoir l'utilisation des terres publiques. Des modes de fonctionnement devront être développés de manière à s'arrimer avec les structures politiques et administratives. Il serait avantageux que des citoyens et des représentants d'organisations concernées participent activement à ces discussions afin d'éviter la gestion à courte vue qu'une trop grande présence d'intérêts politiques peut parfois induire.

Harmonisation réglementaire

La différence des cadres légaux en vigueur entre les terres publiques et les autres types de tenure foncière génère des distorsions réglementaires néfastes. Pour éviter cette réalité, il serait souhaitable que les forêts de proximité permettent un arrimage des lois et règlements en vigueur.

Support à l'implantation de PME dans les localités

La présence d'entreprises privées oeuvrant dans le milieu forestier, qu'on pense aux exploitants forestiers, mais aussi aux entreprises récréotouristiques et agroforestières, est nécessaire pour dynamiser l'économie des collectivités locales. Des supports techniques et financiers pour les PME seraient nécessaires pour améliorer l'attractivité de la région auprès des entrepreneurs. Ils pourraient aussi soutenir le développement de seconde et troisième transformation des produits forestiers.

Obtention de garanties d'approvisionnement

Actuellement, la MRC des Laurentides exploite environ une cinquantaine d'hectares par année sur les 5000 hectares de territoire public intramunicipal dont elle a la charge (voir page suivante). Grâce aux efforts des responsables de la foresterie, les retombées générées sont substantiellement supérieures aux pratiques courantes. De plus grandes garanties d'approvisionnement permettraient d'améliorer et d'optimiser ces résultats.

Production de retombées socio-économiques locales

Ultimement, la réussite d'un projet de forêt de proximité novateur résidera dans sa capacité à générer des retombées socio-économiques positives dans les collectivités locales, but ultime du projet et du concept de forêt de proximité.

CRÉNEAUX PROMETTEURS

Lors des discussions et suite à l'analyse du territoire et de son potentiel, trois créneaux furent identifiés pour leur potentiel structurant dans l'utilisation des terres publiques.



Foresterie axée sur la maximisation des retombées locales pour les TPI de la MRC



Développement de l'agriculture paysanne



Présence de nombreux sites récréotouristiques

Foresterie axée sur la maximisation des retombées locales

La MRC délègue l'exploitation forestière par appels d'offres d'une cinquantaine d'hectares par année sur le territoire public intramunicipal à sa charge. Le Service de la planification et de l'aménagement du territoire de la MRC tente de maximiser les retombées de la foresterie.

Dans un premier temps, de nombreux acteurs locaux sont rencontrés afin que les interventions puissent profiter, ou à tout le moins ne pas nuire aux autres usages de la forêt publique. Ces efforts peuvent se concrétiser, à titre d'exemple, par des travaux d'aménagement s'effectuant à un moment qui convient aux autres usages, ou encore par le développement de sentiers de débardage qui pourront être convertis en sentiers de randonnée

Par la suite, les appels d'offres pour l'exploitation de la matière ligneuse font l'objet de discussions préalables afin de tenter de répondre à la fois aux besoins des exploitants

locaux et, dans la mesure du possible, aux entreprises de transformation de la région.

Ces efforts ont produit des résultats tangibles tels que le maintien d'emplois locaux et la multiplication des retombées directes et indirectes dans l'économie régionale. Ils permettent, en outre, d'assurer un suivi et un meilleur respect des normes d'intervention forestières.

Une récente étude réalisée pour le compte de la MRC confirme l'importance des retombées potentielles de la diversification de l'utilisation du milieu forestier, particulièrement pour la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL), autant pour l'exportation, pour la commercialisation locale, ou pour être valorisés dans des expériences agrotouristiques. Le potentiel de développement lié à la seconde et la troisième transformation est également digne d'intérêt.



Photo 5. Ferme paysanne, La Conception

Développement de l'agriculture paysanne

On constate dans la région un développement de fermes paysannes alternatives dont les résultats, quoiqu'encore embryonnaires, semblent prometteurs.

Les gestionnaires de ces fermes sont, dans de nombreux cas, intéressés à utiliser des portions de terres publiques qui leur sont voisines à des fins telles que l'acériculture, l'agroforesterie ou même l'agrotourisme.

Cet intérêt pour la prise en charge du territoire public mérite qu'on s'y attarde, d'autant plus que ces gestionnaires constituent souvent de rares exemples de jeunes entrepreneurs qui immigrent dans les communautés rurales dévitalisées.

Un appel de projets pourrait en outre être mis de l'avant pour attirer de nouveaux exploitants agricoles.

Présence de nombreux sites récréotouristiques

Les terres publiques de la MRC des Laurentides regorgent d'endroits possédant un potentiel récréotouristique notoire. Ces sites sont souvent utilisés de façon non organisée ou sont tout simplement ignorés du grand public. On dénombre plusieurs attraits naturels, des sentiers de randonnée, des parois d'escalade, des petites plages, qui considérés séparément, possèdent un potentiel d'exploitation ou de commercialisation assez modeste.

Or, l'offre pour des attraits récréotouristiques et l'accès aux espaces verts, notamment aux plans d'eau, est loin d'être saturée dans ce haut lieu de villégiature qu'est la MRC des Laurentides. Il y a là un potentiel sous-exploité.

Le tout aurait également l'avantage d'encadrer de façon sécuritaire la pratique d'activités récréatives qui sont pour l'instant laissées au bon vouloir des utilisateurs de ces sites non organisés.

Ces créneaux devraient évidemment être développés de manière complémentaire à l'offre récréotouristique existante.



Photo 6. Plage du petit lac Caribou, La Conception

PROJETS NOVATEURS

Les intervenants rencontrés ont finalement témoigné de l'existence de projets existant ailleurs au Québec et semblant répondre, à tout le moins en partie, à des enjeux similaires à ceux rencontrés dans leur localité. Parmi ceux-ci, trois sont dignes de mention :



**AGIR et la forêt modèle
du Lac-Saint-Jean**



**Société de développement
des parcs régionaux de la
Matawinie**



**Plateforme agricole
de L'Ange-Gardien**



AGIR et la forêt modèle du Lac-Saint-Jean

L'Agence de gestion intégrée des ressources est un « *service technique issu du regroupement des corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapelleine.* »¹

AGIR coordonne les activités du milieu forestier en offrant des services aux entreprises et oeuvre à développer une utilisation intégrée du milieu forestier en supportant la mise en oeuvre de projets liés à la matière ligneuse, la biomasse, les PFNL, le récréotourisme et l'environnement.

1. AGIR (2013) Notre *regroupement* (en ligne), <http://www.groupeagir.com>, page consultée le 8 juillet 2013.

1. AGIR (2013) *Notre regroupement* (en ligne), www.groupeagir.com, page consultée le 8 juillet.



Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie¹

La MRC de la Matawinie compte six parcs régionaux dans les localités de son territoire. Certains de ceux-ci sont d'une envergure considérable (Lac Taureau, Forêt Ouareau) alors que d'autres sont plus circonscrits. On y trouve également un sentier national.

Afin d'administrer ces parcs, un OBNL, la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, fut constitué. Elle regroupe autour d'une même table les élus locaux de même que les intervenants forestiers, touristiques et commerciaux.

La Société administre efficacement le réseau à sa charge notamment en consacrant un créneau à chacun des sites ce qui favorise la complémentarité régionale.

1. SDPRM (2013) *La Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie* (en ligne), www.parcstrégionaux.com, page consultée le 8 juillet.

LA PLATE-FORME AGRICOLE de L'Ange-Gardien Plateforme agricole de l'Ange-Gardien²

La plateforme agricole de l'Ange-Gardien offre un formule de production clé en main pour démarrer une entreprise agricole. Elle est située dans la municipalité de l'Ange-Gardien, près de Gatineau.

Ses opérations consistent à louer des parcelles de terre certifiées biologiques et de la machinerie agricole. Elle offre en outre aux adhérents des infrastructures à partager.

Ce service permet aux entreprises agricoles en démarrage de se concentrer sur le développement de leur production et de leur clientèle et ainsi plus aisément se constituer un « fonds de commerce » utile lorsque l'on considère les investissements nécessaires pour démarrer une exploitation agricole de nos jours.

2. CREDETAO (2013). *La plateforme agricole de l'Ange-Gardien*, (en ligne) <http://www.demarretafermebio.com/>, page consultée le 8 juillet

A faint, semi-transparent image of a person in a dark suit pointing their right hand towards the right side of the frame. The person is positioned on the left side of the page, and their hand is extended towards the text.

VISION RÉGIONALE



*Proposition d'une vision régionale
Principes directeurs
Adéquation avec la planification*



Photo 8. Sentier flottant au CTEL, St-Faustin-Lac-Carré

PROPOSITION D'UNE VISION RÉGIONALE

Afin de maximiser la complémentarité et la synergie entre les projets de mise en valeur des terres publiques, il importe de les arrimer à une vision commune de développement.

À la lumière des consultations menées auprès des intervenants locaux et régionaux concernés, un projet de vision régionale commune pour le projet de forêt de proximité fut élaboré :



Les terres publiques situées dans la MRC des Laurentides sont des richesses collectives et des leviers économiques importants.

À titre de délégataire de celles-ci dans le cadre des forêts de proximité, les communautés locales et la MRC des Laurentides ont le devoir de mettre en place une utilisation et une occupation durables et intégrées des terres publiques dont la gestion leur est confiée.

Cette avenue sera la source de la diversification économique de la région et d'un développement social profitant à l'ensemble des collectivités locales.

PRINCIPES DIRECTEURS

Lors des rencontres avec les intervenants locaux concernés par l'utilisation des terres publiques, certains principes qui devraient impérieusement guider la mise en valeur des terres publiques furent exprimés. Par la suite, ceux-ci furent validés par le reste des intervenants lors de la présentation qui eut lieu en juin.



La ressource ligneuse est, pour l'instant, le principal levier économique de la forêt publique. Une plus grande appropriation locale des retombées de l'exploitation est constitutive du projet.

L'utilisation intégrée des terres publiques doit être priorisée afin de maximiser l'harmonisation des usages et les retombées socio-économiques positives.

*Le caractère public des terres et leur accès ne doivent pas être aliénés.
Il faut privilégier le développement public et la pérennité des projets de développement.*

Il faut attirer et retenir les citoyens (jeunes familles, professionnels, entrepreneurs, etc.) en offrant un milieu de vie de qualité et des emplois attrayants.

La participation de promoteurs privés locaux est essentielle au développement des terres publiques. Pour ce faire, des protocoles et des mécanismes simples pour en faciliter l'utilisation sont à mettre en place.

Il faut privilégier le développement résidentiels près des noyaux villageois.


Tableau 3.
Principes directeurs pour le développement des terres publiques



La ressource ligneuse demeure pour l'instant, le principal levier économique de la forêt publique. L'appropriation locale des retombées de son exploitation est constitutive du projet.

Le dynamisme de l'activité récréotouristique de la région porte à occulter le fait que l'économie et les conditions de vie périssent, que les perspectives d'emploi sont précaires et que la population active ne se renouvelle plus. Pour plusieurs municipalités, il en va de la survie de la communauté, souvent même à court ou à moyen


terme. Le présent statu quo n'est rien de moins qu'une menace à l'occupation du territoire. La relance, à l'échelle locale, de l'accès à l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation de la ressource ligneuse pourrait diversifier l'économie et redynamiser les collectivités rurales.

 **L'utilisation intégrée des terres publiques doit être priorisée afin de maximiser l'harmonisation des usages et les retombées socio-économiques positives.**

Il existe actuellement des mécanismes de concertation pour l'utilisation des terres publiques, mais leur efficacité demeure limitée. D'une part, l'utilisation du territoire public est envisagée dans une perspective d'exploitation forestière pour ensuite être adaptée aux autres usages. D'autre part, la concertation s'effectue à un niveau régional parfois trop éloigné des particularités locales pour les considérer comme il se doit. Au demeurant, il est indéniable que l'on peut optimiser l'harmonisation des usages telle qu'elle se pratique actuellement.


 **Le caractère public des terres et leur accès ne doivent pas être aliénés.**

Une quantité déjà importante de terres publiques a été privatisée durant les dernières années dans les Laurentides pour soutenir le développement immobilier. L'accès aux terres publiques est de plus en plus limité pour les citoyens locaux, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux plans d'eau, souvent enclavés par des propriétaires riverains. Les résidents locaux expriment le souhait de pouvoir retrouver accès aux lacs de leur municipalité. Par ailleurs, il faut rappeler que la location de terrains par l'entremise de baux permet aux autorités locales de voir plus efficacement au contrôle et au respect des normes d'aménagement et des lois en vigueur.

 **Il faut réussir à attirer et conserver les citoyens en offrant un milieu de vie de qualité et des emplois attrayants.**

La plupart des collectivités rurales doivent combattre la double tendance du vieillissement de la population et de

l'exode des jeunes vers les grands centres qui causent le déclin de la population active. Cette problématique est complexe et commande des réactions multiples. Certes, un marché de l'emploi dynamique est une base nécessaire, mais comme il s'avèrera toujours difficile de concurrencer les grands centres à ce chapitre, d'autres forces vives doivent être valorisées. Au premier chef se trouve la qualité de vie, qui passe par nombre de facteurs : aménagement intelligent du territoire, dynamisme culturel et social, accès aux espaces de récréation, etc.

 **La participation de promoteurs privés locaux est essentielle au développement du milieu forestier. Il doit exister des protocoles simples pour en faciliter l'utilisation.**

Les intérêts privés pourraient participer davantage à l'aménagement et l'utilisation durable des terres publiques. On peut penser à la coupe de bois de chauffage et à l'acériculture, mais aussi à la location de sites récréotouristiques, l'exploitation de la matière ligneuse et non ligneuse ou la location de sites de chasse et pêche. Certains mécanismes existent à ces fins, mais ils sont parfois complexes ou demandent de longues procédures. Ceux-ci pourraient être simplifiés si elles étaient administrées à l'échelle régionale.

 **Il faut privilégier le développement résidentiels près des noyaux villageois.**

Les noyaux villageois actuels sont souvent dévitalisés au profit du développement de secteurs résidentiels pour villégiateurs autour des lacs qui favorise l'étalement et rend précaire l'existence des services et des commerces de proximité. Les nouveaux développements de villégiature auraient avantage à être situés plus près des noyaux villageois.

ADÉQUATION AVEC LA PLANIFICATION

Adéquation avec le Plan régional de développement intégré des ressources du territoire des Laurentides¹

Le Plan régional de développement intégré des ressources du territoire des Laurentides (PRDIRTL) a été élaboré par la Commission des ressources naturelles du territoire des Laurentides (CRNTL). Compte tenu des orientations établies dans le PRDIRTL et suivies par la MRC des Laurentides, le présent exercice doit nécessairement s'inscrire dans les orientations régionales concertées au sein du PRDIRTL. Le tableau suivant dresse les orientations et objectifs du PRDIRTL ayant une incidence sur la planification du développement des terres publiques.

ENJEU	ORIENTATION	OBJECTIF
7.1.1 La diversification de l'économie des ressources naturelles		
7.1.1.1	Miser sur le développement de créneaux d'excellence reliés aux ressources naturelles et au territoire	S'assurer que la région consolide sa position de leader du créneau « Tourisme villégiature 4 saisons » à l'international
7.1.1.3	Développer l'utilisation de la biomasse forestière	Favoriser et soutenir l'émergence d'une filière « Biomasse forestière »
7.1.1.4	Valoriser l'utilisation des produits forestiers	
7.1.1.5	Poursuivre le développement de l'industrie acéricole	
7.2.1 La mise en valeur du potentiel récréotouristique		
7.2.1.2	Consolider et développer le réseau de sentiers récréatifs de sports non motorisés	Actualiser la vision régionale
7.2.1.3	Développer le potentiel récréotouristique des TPI	Soutenir l'émergence et l'utilisation d'équipements récréatifs sur les terres publiques municipales.
7.2.2 La diversification et l'accroissement de l'offre de villégiature		
7.2.2.1	Accroître l'offre de villégiature privée	Poursuivre la mise en disponibilité de l'offre de villégiature riveraine
7.2.2.3	Accroître l'offre de villégiature commerciale	Réserver des sites particuliers pour de l'hébergement commercial

Tableau 4
Adéquation de la planification avec le PRDIRTL

CRNTL (2011).
Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire des Laurentides



Photo 9. Entrée du lac des Mauves, La Minerve

PROJET RÉGIONAL

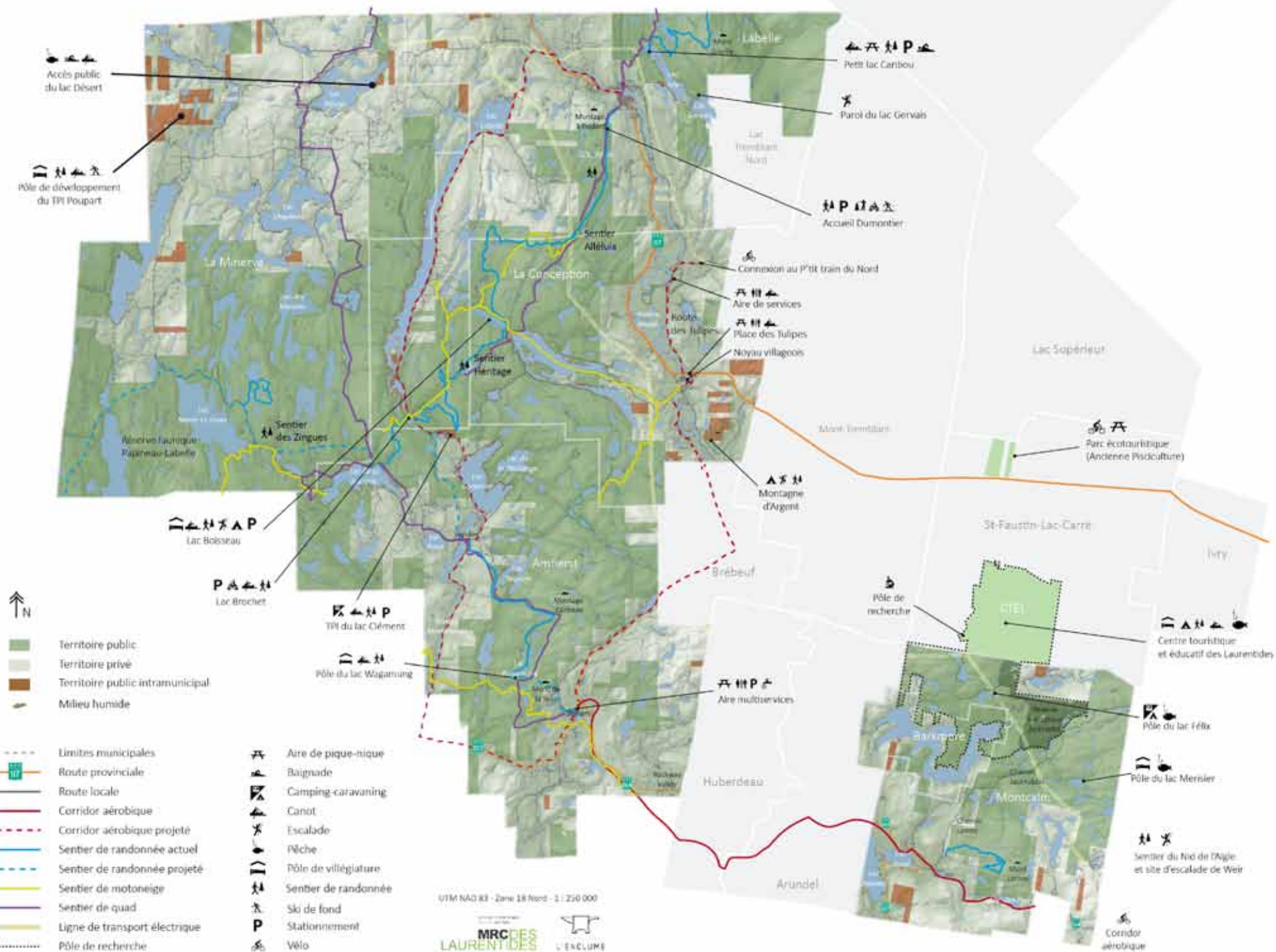


*Proposition de projet régional
Laboratoire forestier intégré
Incubateur rural
Développement récréotouristique
Modalités de mise en oeuvre*

Plan de développement des terres publiques de la MRC des Laurentides

Phase I : Plans d'action locaux / Activités et pôles de développement

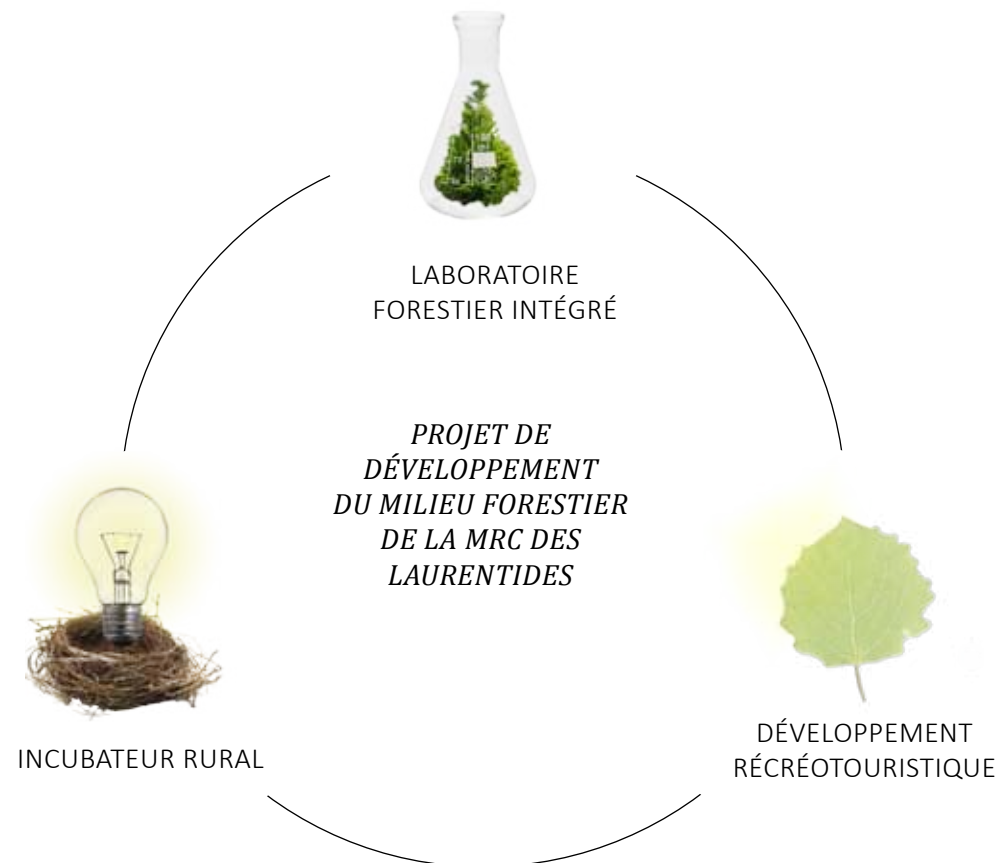
2014



PROPOSITION DE PROJET RÉGIONAL

Suite aux constats ayant permis d'identifier les problèmes actuels, les facteurs de succès, les principaux créneaux prometteurs de même que des exemples de projets novateurs réalisés ailleurs, et après avoir élaboré une vision de développement régional, une proposition de projet régional fut élaborée.

Afin d'assumer une COHÉRENCE optimale des terres publiques, il est proposé de créer un Centre de développement territorial de la MRC des Laurentides qui s'articulerait autour de trois grands axes : un **laboratoire forestier intégré**, un **incubateur rural** de même qu'un **développement récréotouristique** élaté sur le territoire et constitué des divers sites de la MRC.





LABORATOIRE FORESTIER INTÉGRÉ

Le Laboratoire forestier consisterait à créer une équipe de travail vouée à la concertation et à l'expérimentation pour l'utilisation intégrée du milieu forestier de la MRC des Laurentides. Son but serait de maximiser les retombées socio-économiques et de favoriser l'utilisation durable du territoire public à la charge de la MRC. La dimension expérimentale se concrétiserait par le développement d'approches d'exploitation forestière plus soucieuse de ses impacts sociaux, environnementaux et économiques au niveau local.

Un mécanisme visant à intégrer les divers intérêts manifestés par les représentants d'organisations locales voués au développement et à l'utilisation intégrés du territoire serait nécessaire. Dans le cas où ces mécanismes n'existeraient pas, il faudrait également voir à les créer.

Ce mécanisme pourrait être constitué selon un de ces deux scénarios :

- Un comité de travail est créé et le SPAT de la MRC s'adjoint de ressources nécessaires selon les responsabilités supplémentaires et les nouveaux objectifs
- Le Parc écotouristique de la MRC est chargée de cette mission et son modèle de gouvernance est adapté à cette fin.

La structure concrète serait à définir selon les limites et les avantages de chacun des modèles et selon les désirs des élus et des intervenants des municipalités de la MRC. Le laboratoire forestier intégré remplirait quatre principaux objectifs :



Susciter la concertation et la synergie entre les différents usages en forêt publique



Maximiser les retombées directes et indirectes des activités en milieu forestier



Procéder à une inventurisation géomatique et validation terrain des potentiels du milieu forestier (produits forestiers non ligneux, espaces récréotouristiques, etc.)



Considérer les besoins et les capacités des producteurs et transformateurs locaux lors d'appel d'offres pour la mise en vente de bois en TPI.

Les opérations du laboratoire forestier devront également contribuer à l'atteinte des objectifs des 2 autres axes de développement en favorisant, par exemple, l'attraction ou le maintien d'entreprises ou encore en supportant le développement des sites récréotouristiques.



INCUBATEUR RURAL

L'incubateur rural se veut un lieu pour attirer et supporter les entrepreneurs et les PME oeuvrant dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture, de l'agroforesterie et du récréotourisme. Son but serait d'aider la MRC des Laurentides à (re)devenir une région de choix pour les professionnels et les jeunes familles.

L'incubateur poursuivra quatre principaux objectifs :



Offrir un cadre pour la formation, le partage d'expertise et le mentorat



Louer ou prêter des locaux pour le démarrage d'entreprises



Louer ou prêter des équipements



Favoriser le réseautage entre les entrepreneurs, les instances publiques locales, etc.

Concrètement, les opérations de l'incubateur rural pourraient être portées par le CLD et centralisées dans les locaux de l'ancienne pisciculture de St-Faustin-Lac-Carré, mais seraient orientées de manière à encourager l'établissement des entreprises dans les communautés de la région. Le CTEL pourrait également être utilisé à cette fin en mettant à la disposition de certains entrepreneurs des parcelles de terrain pour la cueillette de PFNL ou à des fins de recherche et d'expérimentations forestières diverses.

Photo 11. Production de pousses d'épinette par le Gourmet Sauvage



DÉVELOPPEMENT RÉCRÉTOURISTIQUE

Le développement récréotouristique pourrait mettre en place un parc éclaté à la grandeur de la MRC, qui proposerait des activités de plein air et d'éducation aux citoyens et aux touristes. Il rassemblerait les nombreux sites existants ou potentiels tels que le CTEL, le parc linéaire, les pôles de villégiature verte projetés, etc.

Le Parc écotouristique pourrait être le leader de cette initiative. En somme, il aurait pour but de mettre en commun les efforts pour le développement et l'aménagement des sites, de même que leur mise en marché.

Certaines thématiques porteuses pourraient être développées conjointement : la route des paysans, le réseau de randonnées laurentiennes et le réseau laurentien d'escalade



Inventorier les sites récréotouristiques potentiels à mettre en valeur



Rassembler les intervenants du territoire derrière un projet fédérateur favorisant une synergie dans l'utilisation des ressources et, conséquemment, des économies d'échelle.



Faciliter l'aménagement et la mise en marché des sites récréotouristiques



Positionner la MRC des Laurentides comme région pourvue de nombreux équipements récréatifs et accessibles à tous pour la pratique d'activités de plein air et de saines habitudes de vie.

De nombreux autres attraits pourraient être développés parallèlement à ces trois grandes thématiques ; que ce soit pour le camping, la pêche, le ski de fond ou encore la baignade. Les pages suivantes présentent une liste de sites potentiels selon l'activité et la municipalité où ils se trouvent. Une carte spatialisée ensuit ces attraits dans la MRC.

Par ailleurs, la création d'un parc régional au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pourrait être envisagée, ce qui procurerait des avantages indéniables, dont une délégation de gestion officielle et la gestion foncière de certaines zones de développement intensif.



La route des paysans

Le cyclotourisme est une activité écotouristique intéressante du point de vue du développement durable. Comme le souligne le Réseau de veille en tourisme :

« En plus d'une empreinte écologique limitée et de l'augmentation des échanges avec les cultures locales, le passage de cyclotouristes engendre des retombées économiques intéressantes pour les communautés rurales. La vitesse à laquelle ce type de voyageur se déplace fait en sorte que ses dépenses atterrissent bien souvent dans des municipalités de petite taille, des lieux parfois moins visités par les touristes en automobile.¹ »

L'idée consiste à combiner deux forces vives de la MRC : les fermes paysannes en émergence et la présence du corridor aérobique. Le but serait de développer un circuit agrotouristique unique. Des producteurs pourraient être tentés d'offrir des possibilités d'hébergement et de restauration qui demeurent plutôt limitées pour l'instant.

L'établissement de partenariats avec les producteurs agricoles, l'élaboration d'une carte touristique spécifique et la création de forfaits « Découverte » seraient au nombre des premières démarches pour amorcer un développement plus élaboré suivant les recommandations de Vélo-Québec pour l'avenir du corridor aérobique. Le futur plan d'action à venir pour la mise en oeuvre découlant du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) mériterait d'être arrimé à cette thématique.

Le réseau de randonnées laurentiennes



La MRC possède un impressionnant réseau de sentiers de randonnées pédestres dont certains font partie des sentiers nationaux fédérés. Ces sentiers ont été aménagés principalement grâce à l'effort de nombreux groupes de bénévoles locaux. Le réseau pourrait bénéficier de la production d'une carte spécifique, d'un aménagement concerté et de l'installation de refuges locatifs.

Un pôle devrait être développé autour du lac Boisseau et du TPI du lac Clément avec trois branches principales : vers le village de St-Rémi-d'Ahmerst via le lac Wagamung et le sentier de la tour à feu, vers Labelle via le sentier Alléluia et la mine de grenat et vers le sentier des Zingues en traversant La Minerve et les sentiers de la réserve faunique. D'autres pôles de randonnée ailleurs dans la MRC pourraient aussi s'ajouter au réseau.

Le réseau laurentien d'escalade



Plusieurs parois rocheuses des Laurentides possèdent un potentiel de calibre national pour la pratique de l'escalade. Pour l'instant, outre la montagne d'Argent, la pratique de l'escalade demeure peu encadrée. Le potentiel des sites pourrait être mieux exploité par un encadrement plus structuré et plus sécuritaire de la pratique des activités.

La mise en place d'un réseau laurentien d'escalade pourrait s'effectuer en collaboration avec le Club d'escalade et de randonnée de la montagne d'Argent (CERMA) qui est déjà bien positionné à cet égard et démontre beaucoup d'intérêt à développer le réseau.







LOCALITÉ	 HÉBERGEMENT	 VÉLO	 ESCALADE	 RANDONNÉE
<i>AMHERST</i>	TPI du lac Clément (Chutes)	Corridor aérobique (Route des paysans)	Site de Kanata	Sentier Intervillages Sentier de la tour à feu (Sentier Héritage)
<i>BARKMERE</i>	—	—	—	—
<i>LA CONCEPTION</i>	Lac Boisseau Montagne d'Argent	Corridor aérobique (Raccordement via la route des Tulipes)	Montagne d'Argent Parois du lac Boisseau	Sentier Héritage Sentier Alléluia Montagne d'Argent
<i>LA MINERVE</i>	TPI Poupart	—	—	TPI Poupart Sentier des Zingues
<i>LABELLE</i>	Rivière Maskinongé	P'tit train du Nord Corridor aérobique (Raccordement via la rivière Maskinongé)	Paroi du lac Gervais / Mont Latuque	Sentier Héritage Sentier Alléluia Sentier l'Expédition
<i>MONTCALM</i>	Lac Félix	Corridor aérobique Chemin Jackrabbit	Site de Weir	Sentier du nid de l'Aigle
<i>RESTE DE LA MRC</i>	CTEL	Ancienne Pisciculture	Parc Dufresne	CTEL

Tableau 5.
Activités et services
récréotouristiques
actuels et projetés



SKI DE FOND



VHR



AUTRE



VILLÉGIATURE



PÔLE DE SERVICES

—	Club de motoneige Diable et Rouge Club quad Iroquois	—	Lac Wagamung	Source du village (St-Rémi) Café Ici-Vendée (Vendée)
—	—	—	—	—
—	Club de motoneige Diable et Rouge	Lac Boisseau	Lac Boisseau	Place des Tulipes
TPI Poupart		Lac Désert	TPI Poupart	Accueil touristique
Réseau local	Club quad Iroquois	Petit lac Caribou	—	Ancienne gare Petit lac Caribou
—	Club de motoneige Diable et Rouge	Lac Félix Lac Merisier	Lac Merisier Lac Félix	Halte cycliste
(à déterminer)	(à déterminer)	(à déterminer)	CTEL	Ancienne pisciculture

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

L'opérationnalisation de ce projet régional de développement se concrétisera dans de nombreuses actions concrètes au sein localités participantes ; le prochain chapitre de cet ouvrage propose une planification d'actions pour chacune des municipalités afin de mettre en oeuvre la vision élaborée. Cependant, certaines actions concertées au niveau supralocal devront être effectuées préalablement et simultanément afin de voir au succès du projet.

AXE	ACTION
<i>(transversal)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Supporter et participer à la mise sur pied d'organismes locaux voués au développement intégré du territoire de la localité. • Supporter le développement intégré du territoire de la MRC et voir à ce que le Parc écotouristique de la MRC représente les acteurs concernés et travaille à développer les trois orientations proposées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire et formaliser le système de maximisation des retombées locales pour la foresterie en TPI. • Établir les mécanismes régionaux pour la gestion intégrée des ressources du milieu forestier (gouvernance, financement, etc.) • Planifier les ressources pour le développement du milieu forestier, notamment pour s'occuper de la concertation et l'animation du milieu. • De concert avec les acteurs locaux, produire des inventaires multiresources (ligneux et non ligneux) sur les terres publiques et identifier les zones privilégiées pour maximiser les retombées locales du projet régional de forêt de proximité. • Identifier les harmonisations réglementaires et les protocoles d'utilisation nécessaires à une utilisation cohérente et optimale des forêts de proximité.



Laboratoire forestier intégré

Tableau 6.
Modalités de mises en oeuvre



AXE

ACTION



Incubateur rural

- De concert avec les acteurs institutionnels (CJE, Emploi-Québec, etc.) et privés (Gourmet sauvage, etc.) de la région, établir les besoins en produits et services pour les jeunes entreprises et entrepreneurs.
- Établir la structure organisationnelle dédiée à la création et à l'opération de l'incubateur rural de même que la structure de financement.
- Identifier les lieux possibles pour l'accueil d'entreprises existantes (ancienne pisciculture, etc.), puis les aménager et les équiper selon les besoins.



Développement récréotouristique

- Diffuser et promouvoir les possibilités offertes par l'incubateur dans les réseaux appropriés.
- Inventorier l'ensemble des sites récréotouristiques pouvant être intégrés au projet de parc éclaté.
- Réunir les intervenants récréotouristiques publics, parapublics et privés directement concernés pour présenter le projet. Créer un comité ad hoc pour élaborer un avant-projet.
- Élaborer un plan régional de développement des pôles récréatifs de l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides
- Définir une identité régionale englobant les différents pôles d'activités et voir à harmoniser le réseau (signalisation commune, aménagement respectant la même signature, etc.)
- De concert avec le CLD et Tourisme Laurentides, amorcer la mise en marché des attraits notamment par la production de cartes thématiques et l'élaboration de forfaits.



Photo 12. Lac-des-Écorces depuis le quai public



*Amherst
Barkmere
La Conception
La Minerve
Labelle
Montcalm*



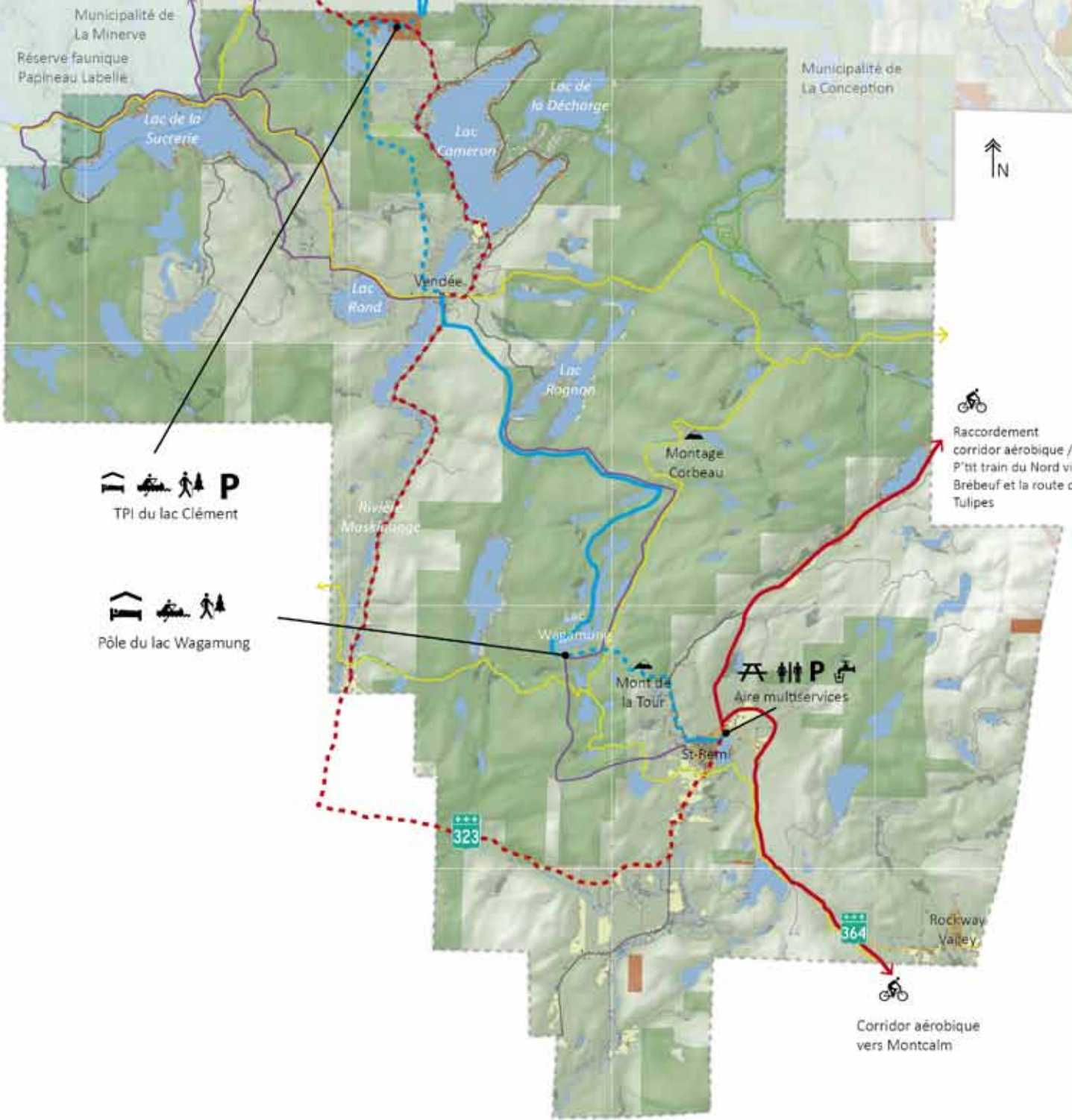
Photo 14. Oies de la ferme Morgan, Montcalm.

LES PLANS LOCAUX

Les rencontres réalisées avec les intervenants locaux ont permis d'identifier les problèmes liés à la gestion actuelle du territoire public, les facteurs de succès d'une éventuelle prise en charge accrue de celui-ci, les créneaux prometteurs de la région de même que des projets novateurs ailleurs au Québec. Ces éléments d'analyse, de même que les projets actuels et potentiels qui furent identifiés dans chacune des localités permirent d'établir une vision de même qu'un projet régional de développement des terres publiques.

La prochaine section identifie les actions concrètes que chacune des municipalités participantes devra mettre en oeuvre dans le cadre du développement des projets identifiés comme structurant pour leur communauté en particulier et la MRC des Laurentides en général.

Compte tenu des ressources limitées des municipalités, elles devront d'abord déterminer des priorités pour leurs différents projets potentiels. Par la suite, elles devront dédier des budgets pour la mise en oeuvre et déterminer des personnes responsables de ces derniers. Elles auront en outre à valider la faisabilité technique, financière, légale et opérationnelle de chacun de ceux-ci.



NAD 83 MTM - Zone 8 Nord - Échelle : 1 : 75 000 - 2013

- Territoire public
- Réserve faunique
- Territoire privé
- Territoire public intramunicipal
- Territoire urbain
- Territoire agricole
- Milieu humide
- Limites municipales
- Route provinciale
- Route locale
- Corridor aérobique
- Corridor aérobique projeté
- Sentier de randonnée actuel
- Sentier de randonnée projeté
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad
- A Aire de pique-nique
- ☹ Canot
- 🧗 Escalade
- 🏠 Pôle de villégiature
- 🚶 Sentier de randonnée
- P Stationnement



AMHERST

Développement d'un camping au TPI du lac Clément

Ce site se prête bien à un développement à court terme puisqu'il est situé dans un TPI pour lequel la MRC détient les droits d'aménagement. La présence d'occupants sans droits y génère certains problèmes écologiques, mais confirme à la fois le potentiel de l'endroit, notamment en ce qui a trait aux chutes en amont du lac. Un projet de camping pourrait être réalisé en collaboration avec la municipalité de Labelle qui possède des accès aux sentiers pédestres et de VHR, quelques centaines de mètres plus à l'ouest, sur le chemin du lac Labelle.

Développement du réseau de longues randonnées

Grâce au sentier intervillage, Amherst est déjà bien positionné pour le développement du réseau de longues randonnées. Afin de l'inscrire dans le projet régional, il importera de le relier aux autres sentiers nationaux de Labelle et La Minerve et de proposer des services attrayants pour les randonneurs.

Développement du corridor aérobique

Amherst fut identifié comme site d'un pôle de service primaire pour le développement du corridor aérobique par l'étude de Vélo-Québec¹. Afin de développer un réseau attractif, il est proposé, dans un premier temps, de restaurer la surface, de le raccorder au P'tit train du Nord par divers trajets sur route et, d'autre part, de développer parallèlement l'agrotourisme pour offrir des attraits aux cyclistes tout au long de leur parcours.

Développement du pôle de villégiature verte du lac Wagamung

Le développement du lac Wagamung est étudié dans le cadre du projet de villégiature verte piloté par la MRC des Laurentides. Ce secteur recèle un bon potentiel de développement parce qu'il se trouve non loin du milieu villageois et des sentiers de VHR et de randonnée, parce qu'un chemin forestier qui s'y rend déjà et parce le site peut permettre la pratique de nombreuses activités récréatives.

¹ Vélo-Québec (2013)



Photo 15. Chute affluente au lac Clément, Amherst

OBJECTIF PISTE D'ACTION

<i>(transversal)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise sur pied du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet. • Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité ou voir à ce que <i>Action St-Rémi</i> et <i>Ici Vendée</i> prennent en charge cette mission. • Procéder à un inventaire multiresources du milieu forestier de la municipalité (Matière ligneuse, PFNL, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci. • Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural. • Participer aux discussions entourant la possibilité de créer un parc régional dans la MRC des Laurentides.
<i>TPI du lac Clément</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et réaliser les priorités d'aménagement et d'action afin de maintenir le potentiel du lieu <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des utilisateurs actuels, - Aménagement d'un stationnement et d'infrastructures sanitaires de base, - Organisation de la collecte de matières résiduelles, - Mise en valeur des principaux attraits publics (signalisation, interprétation, carte, etc.) • Une fois l'organisme de mise en oeuvre récréotouristique établi, voir à l'embauche d'un responsable de mise en oeuvre, la définition d'un projet concret, à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaire pour ce secteur. • Voir à la définition d'un projet de développement concret dédié aux randonneurs, aux campeurs, aux quadistes et aux motoneigistes • Réaliser un plan d'aménagement spatialisant et détaillant les zones d'utilisation (accueil et services, hébergement, activités, etc.), les infrastructures nécessaires (accueil, installations sanitaires) et les activités et services offerts. • Prévoir un raccordement avec le sentier Héritage et une synergie avec les pôles du lac Boisseau et la halte de services située à la décharge du lac Labelle.
<i>Lac Wagamung</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la faisabilité et planifier le développement pour ce secteur. • Aménager et mettre en valeur les zones d'accès public (signalisation, belvédère, camping rustique, débarcadère, etc.) • Harmoniser les coupes sylvicoles pour respecter les prérogatives de développement de ce pôle • Régler la problématique des occupants sans droits • Créer des outils et dédier des fonds pour effectuer du démarchage afin d'attirer un/des promoteur(s) intéressé(s) par les futurs paramètres de développement de villégiature verte.

<i>PARTENAIRES</i>	<i>ÉCHÉANCIER</i>			<i>FINANCEMENT</i>
	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRN
Action St-Rémi Ici Vendée	X			
Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
MRC des Laurentides Parc écotouristique de la MRCL	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier CLD des Laurentides
Parc écotouristique de la MRCL	X			<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014 Programme de développement régional et forestier, MRN.
Parc écotouristique de la MRCL PROMA			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
Parc écotouristique de la MRCL			X	
Parc écotouristique de la MRCL PROMA, MRN, OBNL	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014 Programme de développement régional et forestier, MRN
CRNTL	X			
			X	
			X	

Tableau 7.
Plan d'action pour la
municipalité d'Amherst

1. Vélo-Québec (2013)

OBJECTIF *PISTE D'ACTION**Réseau de longues randonnées*

- Prévoir et réaliser le réaménagement du tronçon du sentier intervillages entre St-Rémi-d'Amherst et le lac Wagamung en le faisant transiter par le sentier de la Tour à feu.
 - Baliser les sentiers
 - Signaliser les points d'accès
 - Aménager des points de vue et des accès à l'eau
 - Concevoir et installer des panneaux d'interprétation
- Planifier et réaliser la construction de refuges et de relais le long du sentier intervillages.
- Réaliser l'aménagement d'une zone d'accueil et de stationnement au village de St-Rémi-d'Amherst (à l'entrée nord du noyau villageois, près de la source, et de pair avec le pôle de service cyclable) et à Vendée (maison acquise en 2013 par Ici Vendée)
- Participer aux efforts régionaux de développement du réseau de longue randonnée, notamment en ce qui a trait à la commercialisation (site Internet, carte, promotion, forfaits et développement de services, navettage, etc.)

Corridor aérobique

- Aménager une aire multiservice à l'entrée nord du noyau villageois de St-Rémi d'Amherst pour les cyclistes et les randonneurs (stationnement, carte touristique, etc.)
- Suivant les recommandations du rapport de Vélo-Québec¹, supporter les investissements pour une mise à niveau de la surface du corridor.
- De concert avec les municipalités concernées et la PROMA, élaborer des boucles de raccordement du corridor aérobique avec le P'tit train du Nord **par des voies partagées** via La Conception grâce au chemin des Tulipes et via Labelle en longeant la rivière Maskinongé.
- Mettre en valeur les éléments patrimoniaux inventoriés
- Établir des partenariats avec les producteurs agricoles et agroforestiers pour développer l'offre d'hébergement et de restauration.
- De concert avec les municipalités concernées, développer une signalisation commune, une carte du réseau et des forfaits « Découverte » à offrir aux particuliers et aux clubs cyclistes locaux de la province.

PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER			FINANCEMENT
	COURT	MOYEN	LONG	
Parc écotouristique de la MRCL Fédération québécoise de la marche (Comité du sentier national) OBNL	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014 • Programme de développement régional et forestier
Parc écotouristique de la MRCL FQM (Comité du sentier national)	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014 • Programme de développement régional et forestier
			X	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRCL • Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC
Parc écotouristique de la MRCL CLD des Laurentides FQM (Comité du sentier national)	X			<ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional des élus • Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ • Québec en forme
Parc écotouristique PROMA	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014
Parc écotouristique de la MRC PROMA, MRCL	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC • Pacte rural 2014 • Ministère des Transports du Québec
Parc écotouristique de la MRC PROMA MRC des Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'appui aux secteurs stratégique et aux créneaux d'excellence, MTQ.
MRC des Laurentides Propriétaires privés	X			<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture et des Communications
			X	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, MAPAQ.
Parc écotouristique de la MRCL CLD des Laurentides	X			



Photo 16. Original dans un champ. Barkmere



BARKMERE

Développement d'un pôle de recherche et d'expérimentation

La municipalité de Barkmere est singulière par sa faible superficie et son développement non conventionnel : plutôt que de se faire via un chemin ceinturant le lac des Écorces, l'accès aux résidences et aux chalets se fait principalement par bateau à l'exception des rares cas où un chemin d'accès existe. Ce modèle de développement mériterait d'être étudié et préservé, notamment pour cerner ces impacts sur la qualité de l'eau.

Il est suggéré que le sud du CTEL, la réserve du Jackrabbit et les terres publiques au nord de Barkmere deviennent un lieu d'études en collaboration avec une institution d'enseignement et de recherche, notamment pour l'étude de la gestion hydrique et forestière de même que le développement d'une expertise sur les bilans et crédits carbone.



- Territoire public
- Territoire privé
- Territoire public intramunicipal

- Territoire agricole
- Territoire urbain

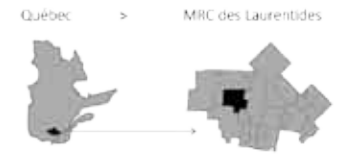
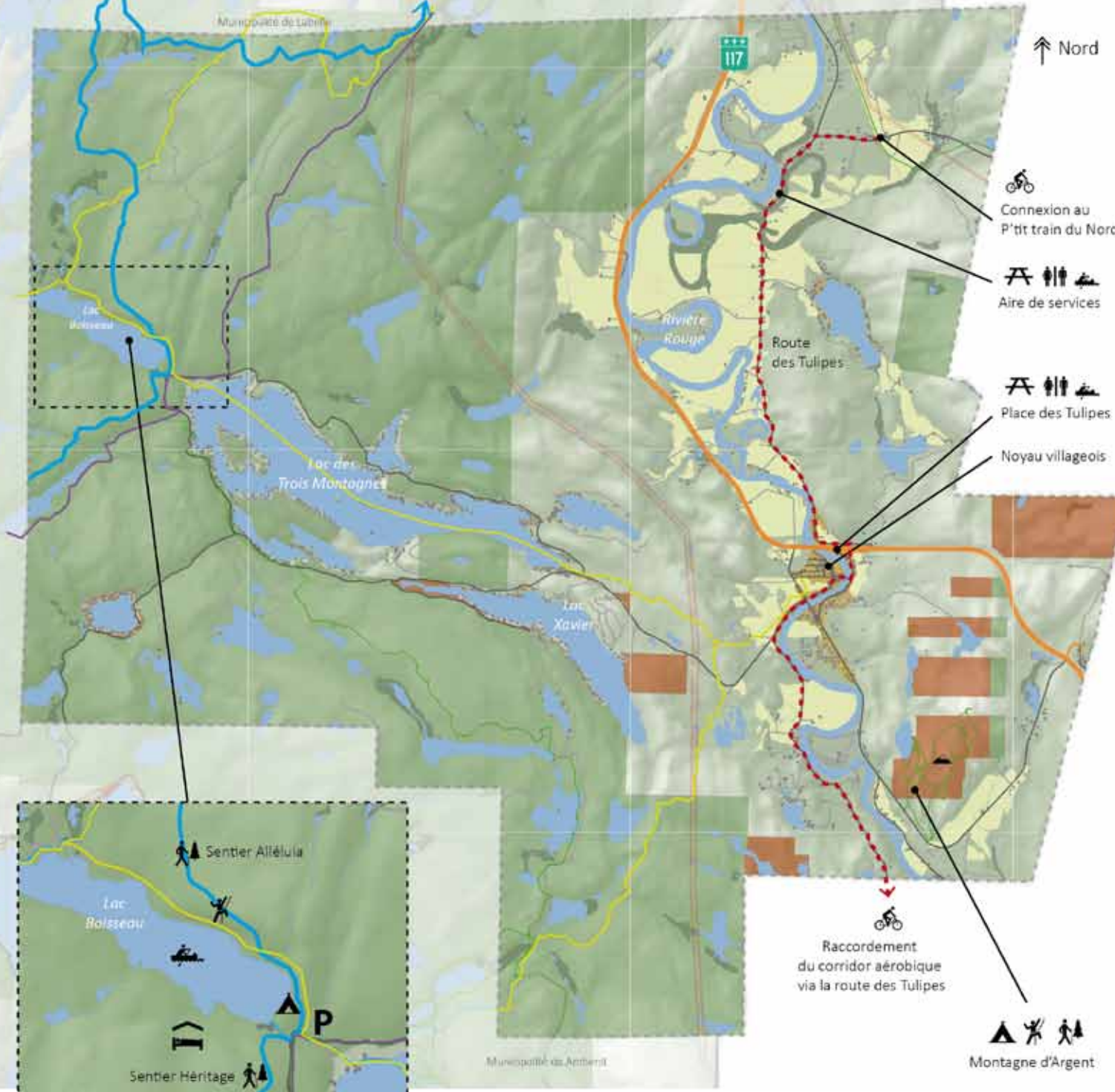
- Milieu humide
- Limites municipales

Barkmere

<i>OBJECTIF</i>	<i>PISTE D'ACTION</i>
<i>(transversal)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise sur pied du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet. Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité. Procéder à un inventaire multiressources du milieu forestier de la municipalité (Matière ligneuse, PFNL, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci. Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural.
<i>Pôle de recherche et d'expérimentation forestières</i>	<ul style="list-style-type: none"> Établir les grands axes d'un programme de recherche et effectuer des démarches pour s'adjoindre d'une institution d'enseignement et de recherche.
<i>Programme de crédits carbone</i>	<ul style="list-style-type: none"> De concert avec l'institution d'enseignement partenaire, évaluer l'empreinte climatique de la foresterie en fonction des divers types d'aménagement et l'empreinte climatique des résidents de Barkmere en fonction de leurs activités Évaluer la possibilité d'émettre des crédits carbone compensatoires Évaluer la possibilité d'étendre le programme d'évaluation et de crédit carbone à l'ensemble du territoire de la MRCL

PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER			FINANCEMENT
	COURT	MOYEN	LONG	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
	X			
Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage		X		<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL		X		<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
MRC des Laurentides Parc écotouristique de la MRCL PROMA MRN		X		<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
Compensation CO2 Québec Parc écotouristique de la MRCL CRÉ MRC	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Compensation CO2 Québec Parc écotouristique de la MRCL CRÉ MRC		X		<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
MRC des Laurentides			X	

Tableau 8.
Plan d'action pour
la municipalité de
Barkmere



NAD 83 MTM - Zone 8 Nord - Échelle : 1 : 55 000 - 2014

- Territoire public
- Territoire privé
- Territoire public intramunicipal
- Territoire urbain
- Territoire agricole
- Milieu humide
- Limite municipale
- Route provinciale
- Route locale
- Corridor aérobique
- Corridor aérobique projeté
- Sentier de randonnée actuel
- Sentier de randonnée projeté
- Sentier de motoneige
- Sentiers de quad
- Ligne de transport électrique

- Aire de pique-nique
- Camping
- Canot
- Escalade
- Pôle de villégiature
- Sentier de randonnée
- Stationnement
- Vélo





Photo 17. Ruisseau à la décharge du lac Boisseau, La Conception



LA CONCEPTION

Développement du pôle du lac Boisseau

Le lac Boisseau est un endroit unique pour le développement récréotouristique : on y trouve des sentiers de randonnée pédestre et de VHR de même que des parois d'escalade, le tout dans un cadre naturel encore bien préservé. Il fut également identifié comme un pôle potentiel de développement pour la villégiature verte.

Raccordement au Corridor aérobique

Le raccordement des pistes cyclables du P'tit train du Nord et du corridor aérobique pourra passer par La Conception en transitant par la route des Tulipes via Brébeuf, ce qui permettra aux cyclistes de découvrir l'iconique pont du village et les paysages enchanteurs de ce chemin campagnard.



OBJECTIF **PISTE D'ACTION***(transversal)*

- Participer à la mise sur pied du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet.
- Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité.
- Procéder à un inventaire multiressources du milieu forestier de la municipalité (Matière ligneuse, PFNL, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci.
- Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural.
- Participer aux discussions entourant la possibilité de créer un parc régional dans la MRC des Laurentides.

Lac Boisseau

- Établir et réaliser les priorités d'aménagement afin de maintenir le potentiel du lieu (sensibilisation des utilisateurs actuels, installation d'infrastructures sanitaires et d'accueil de base, collecte de matières résiduelles, etc.)
- Aménager les aires publiques en suivant le plan d'aménagement réalisé et les recommandations du rapport de Biofilia¹ à ce sujet. (gazebos et tables à pique, belvédères, sentiers, panneaux d'orientation et d'interprétation, etc.)
- Une fois l'organisme de mise en oeuvre récréotouristique établi, voir à la définition d'un projet concret, à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaire pour ce secteur.
- Réaliser un plan d'aménagement spatialisant et détaillant les zones d'utilisation (accueil et services, camping rustique, activités, etc.), les infrastructures nécessaires (accueil, installations sanitaires) et les activités et services offerts.
- Prévoir un raccordement avec le sentier Héritage et une synergie avec les pôles du lac Clément et la halte de services située à la décharge du lac Labelle.
- Pour la portion « Villégiature verte », créer des outils et dédier des fonds pour effectuer du démarchage afin d'attirer un/des promoteur(s) intéressé(s) par les futurs paramètres de développement de villégiature verte.
- Développer le potentiel d'escalade de concert avec les autres initiatives du Réseau régional de parois d'escalade.

<i>PARTENAIRES</i>	<i>ÉCHÉANCIER</i>			<i>FINANCEMENT</i>
	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
CERMA	X			
Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
Parc écotouristique de la MRCL	X			<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier, MRN
Parc écotouristique de la MRCL PERMA			X	<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier, MRN Québec en forme
MRC des Laurentides PERMA			X	
			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier
Parc écotouristique de la MRCL PROMA			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
				X
CERMA Club alpin	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier

Tableau 9.
Plan d'action pour la
municipalité de La
Conception

1. Biofilia (2013),
page 65-66

OBJECTIF **PISTE D'ACTION***Corridor
aérobique*

- Élaborer des boucles de raccordement du corridor aérobique au P'tit train du Nord via le chemin des Tulipes.
- Établir des partenariats avec les producteurs agricoles et agroforestiers pour développer l'offre d'hébergement et de restauration.
- De concert avec les municipalités concernées, développer une signalisation commune, une carte du réseau, des forfaits « Découverte » à offrir aux particuliers et aux clubs cyclistes locaux de la province de même que des outils promotionnels tels qu'un site Web dédié.
- Mettre en valeur les éléments patrimoniaux inventoriés
- Aménager des haltes de services de base pour cyclistes aux mises à l'eau publiques de la route des Tulipes le long de la rivière Rouge (à la place des Tulipes près de la 117 et au sud du chemin de la Pointe Charbonneau). Y fournir tables à pique-nique, cartes de signalisation, points d'eau, latrines, etc.
- Établir une synergie avec les pôles du lac Clément et du lac Brochet

ÉCHÉANCIER

PARTENAIRES

COURT MOYEN LONG FINANCEMENT

Parc écotouristique de la MRCL Autres municipalités participantes CLD des Laurentides	X			<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC MTQ Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL Tourisme Mont-Tremblant Tourisme Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, MAPAQ. Tourisme Laurentides
CLD des Laurentides, Autres municipalités participantes Tourisme Laurentides	X			<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier, MRN Québec en forme
Parc écotouristique de la MRCL MRC des Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Culture et de la Communication
Parc écotouristique de la MRCL CLD des Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC Pacte rural 2014, MRCL
Parc écotouristique de la MRCL			X	



LA MINERVE

Développement du TPI Poupart

Ce secteur a l'avantage d'être à la fois sous la gestion de la MRC, partiellement aménagé et utilisé par le club de plein air local. En effet, les sentiers de débardage des opérations forestières menées en 2005 sur ce TPI furent aménagés de manière à devenir subséquemment, des sentiers de randonnée pour le bénéfice des marcheurs du club local.

Il possède en outre le potentiel pour devenir un pôle récréotouristique multi-activités et des études à ce sujet ont déjà été réalisées par le passé.

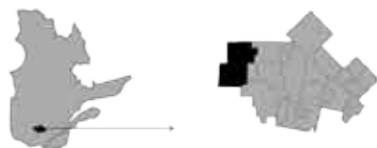
Aménagement d'une plage publique du lac Désert

La population et les villégiateurs non riverains minervois n'ont actuellement pas d'accès publics à un plan d'eau de la municipalité. Une tentative d'implantation d'un accès public au lac des Mauves s'est avérée infructueuse suite aux protestations de certains résidents.

Il serait opportun d'évaluer les avantages et les coûts d'aménager une plage publique au TPI du lac Désert, à environ 500 mètres au nord de la fin du chemin Gloor.

Québec

MRC des Laurentides

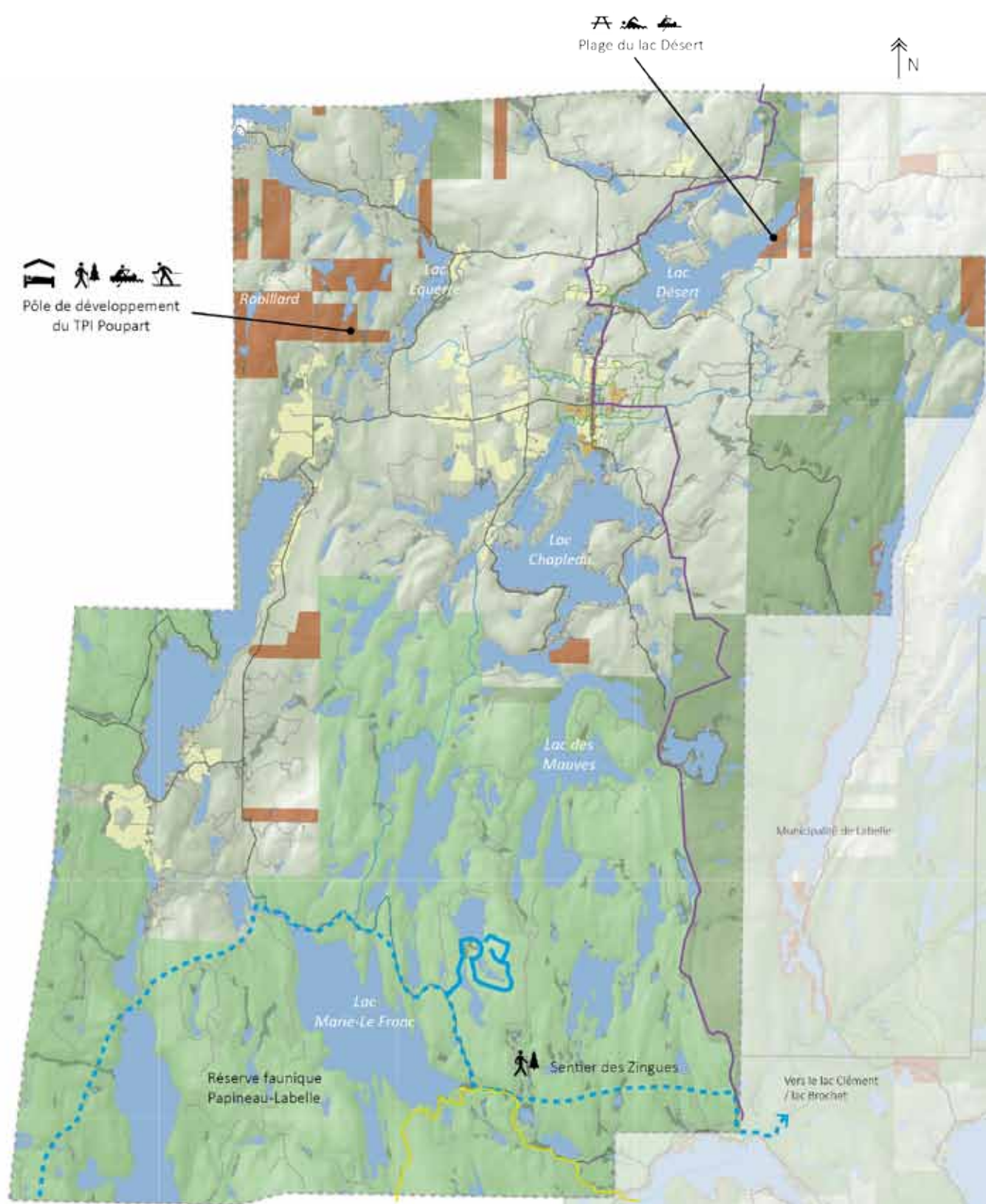


NAD 83 MTM - Zone 8 Nord - Echelle : 1 : 76 000 - 2014

-  Territoire public
-  Réserve faunique
-  Territoire privé
-  Territoire public intramunicipal
-  Territoire urbain
-  Territoire agricole
-  Milieu humide
-  Limite municipale
-  Route provinciale
-  Route locale
-  Sentier de randonnée actuel
-  Sentier de randonnée projeté
-  Sentier de motoneige
-  Sentier de quad
-  Ligne de transport électrique

-  Aire de pique-nique
-  Baignade
-  Camping
-  Canot
-  Escalade
-  Pôle de villégiature
-  Sentier de randonnée
-  Ski de fond
-  Stationnement
-  Vélo

-  Pôle de villégiature
 -  Sentier de randonnée
 -  Escalade
 -  Ski de fond
- Pôle de développement du TPI Poupart



Plage du lac Désert



Municipalité de Labelle

Vers le lac Clément / lac Brochet

Réserve faunique Papineau-Labelle

Sentier des Zingues

Lac Marie-Le-François

Lac des Mauves

Lac Chopédia

Lac Équerre

Lac Désert

Robillard

OBJECTIF **PISTE D'ACTION**

(transversal)

- Participer à la mise sur pied du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet.
- Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité
- Procéder à un inventaire multiressources du milieu forestier de la municipalité (matière ligneuse, PFNL, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci.
- Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural.
- Participer aux discussions entourant la possibilité de créer un parc régional éclaté dans la MRC des Laurentides.

*Plage du TPI
du lac Désert*

- Évaluer le potentiel et la demande pour l'aménagement d'une zone d'accès publique au lac Désert et valider l'accessibilité
- Le cas échéant, prévoir et réaliser l'aménagement de l'accès et du site

<i>PARTENAIRES</i>	<i>ÉCHÉANCIER</i>			<i>FINANCEMENT</i>
	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
Club plein air La Minerve	X			
Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage		X		<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL		X		<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes		X		<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
MRC des Laurentides	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC
MRC des Laurentides		X		<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier, MRN

Tableau 10.
Plan d'action pour la
municipalité de La
Minerve

OBJECTIF **PISTE D'ACTION***Route des Zingues*

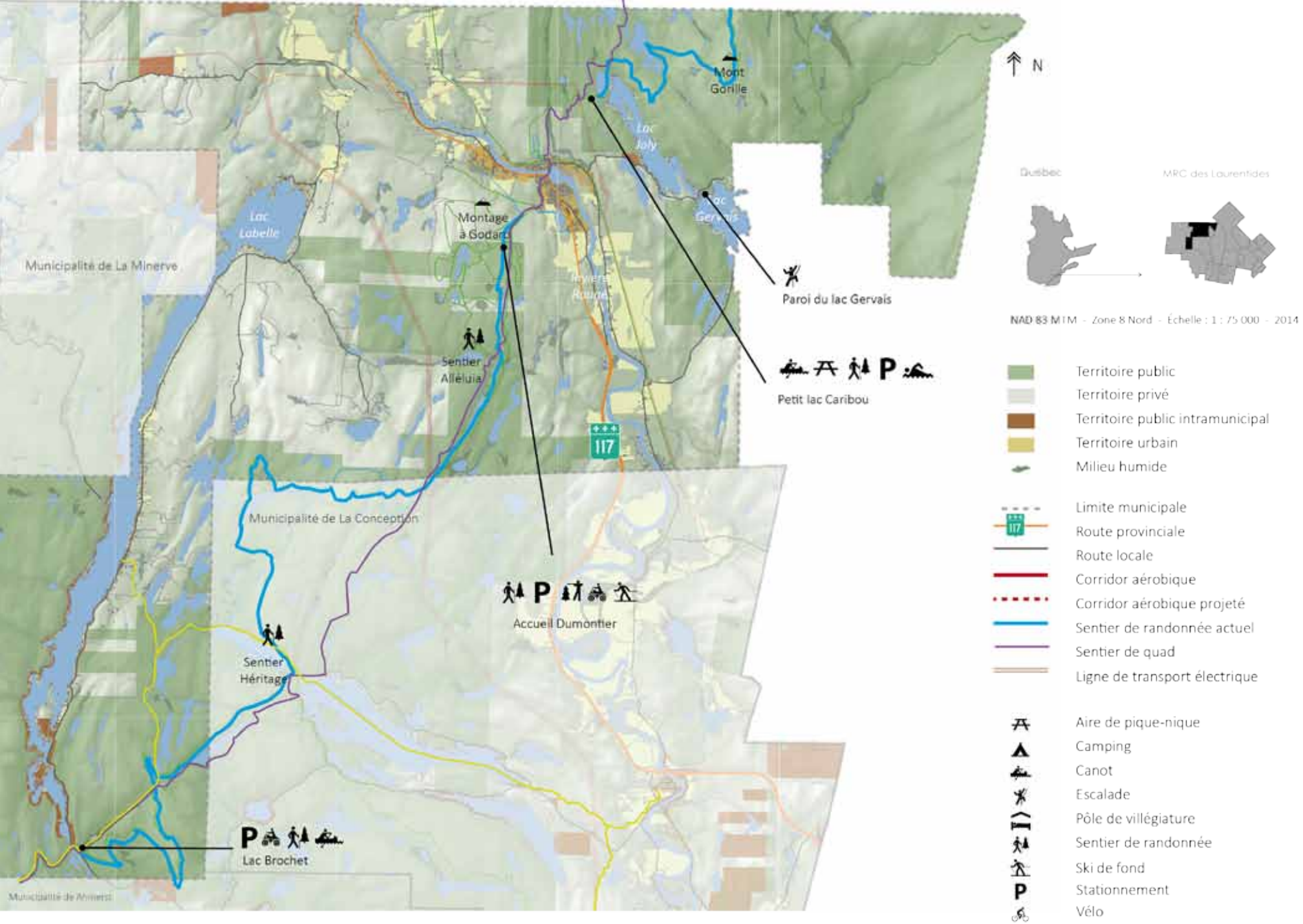
- Évaluer le potentiel pour l'aménagement d'un raccordement de la route des Zingues avec le sentier national
- Le cas échéant, planifier et réaliser l'aménagement du sentier
 - Baliser les sentiers
 - Signaler les points d'accès aux sentiers
 - Aménager des points de vue et des accès à l'eau
 - Installer des panneaux d'orientation et d'interprétation

- Planifier les coupes forestières en fonction des besoins d'aménagement pour les nouveaux usages.

TPI Poupart

- Établir l'organisation responsable de la mise en oeuvre du projet (municipalité ou OBNL local).
- Une fois l'organisation responsable désignée, voir à la mise à jour la vision de développement, notamment en fonction des orientations du guide de villégiature verte (à venir), à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires pour ce secteur.
- Mettre à jour le plan de développement stratégique et durable du territoire et confirmer les zones de développement de la villégiature à partir des études déjà existantes.
- Supporter le développement des activités récréotouristiques.
- Produire un cahier de démarchage dans le but de lancer un appel de projets pour le développement d'offres d'hébergement par un ou des promoteurs.
- Planifier les coupes forestières en fonction des aménagements projetés pour les autres usages.

<i>PARTENAIRES</i>	<i>ÉCHÉANCIER</i>			<i>FINANCEMENT</i>
	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	
SÉPAQ FQM, Comité du sentier national Parc écotouristique de la MRCL MRN	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN
Parc écotouristique de la MRCL SÉPAQ	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN
MRC des Laurentides Commission des ressources naturelles			X	
	X			<ul style="list-style-type: none"> • Programme de développement régional et forestier
MRC des Laurentides	X			
MRC des Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Tourisme PME, TQ
	X			
MRC des Laurentides Laboratoire forestier intégré			X	





LABELLE

Développement d'un pôle de services du petit lac Caribou

Le petit lac Caribou pourrait devenir un site intéressant pour permettre aux citoyens et aux villégiateurs d'avoir accès à une plage, à des activités nautiques non motorisées et au sentier de randonnée du mont Gorille.

Développement d'un pôle multiservice à l'accueil Dumontier

L'accueil Dumontier est situé à un carrefour central pour la pratique de nombreuses activités : randonnée pédestre, quad, ski de fond et champ de tir. Cependant, les aménagements y sont pour le moins modestes ; quelques investissements pourraient améliorer l'attractivité de l'endroit et rentabiliser son entretien.

De cet endroit, les randonneurs pourraient notamment marcher jusqu'au futur pôle du lac Boisseau ou même jusqu'à la décharge du lac Brochet, faisant escale dans des refuges aménagés ou encore à la mine de grenat. Du navettage pourrait compléter l'offre.

Développement d'une aire de service à la décharge du lac Brochet

Présentement, ce secteur est utilisé comme point de départ pour le sentier l'Héritage et est traversé par les randonneurs en VHR. Or, l'endroit est aussi devenu un dépotoir illégal qui compromet le potentiel du site.

Une fois le nettoyage effectué, il serait opportun de développer une aire de service en complémentarité avec le pôle du lac Clément, quelques centaines de mètres plus au sud, dans la municipalité de Amherst.



Photo 19. Accueil de Ski de fond Labelle à l'accueil Dumontier, Labelle.

OBJECTIF*(transversal)***PISTE D'ACTION**

- Participer à la mise sur pied supralocale du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet.
- Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité.
- Procéder à un inventaire multiresources du milieu forestier de la municipalité (matière ligneuse, PFNL, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci.
- Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural.
- Participer aux discussions entourant la possibilité de créer un parc régional dans la MRC des Laurentides

Petit lac Caribou

- Planifier l'aménagement du site en y incluant une aire de stationnement lors de l'aménagement de la Place de garde requise lors des prochains travaux sylvicoles, des infrastructures d'accueil, de location d'équipements et des installations sanitaires. Prévoir la collecte des matières résiduelles et la signalisation conséquente.
- Obtenir les autorisations nécessaires auprès du MRN afin d'y effectuer les aménagements.
- Bonifier le sentier de randonnée national en :
 - reliant le parc des Cheminots à l'accueil Dumontier
 - Baliser les sentiers de randonnée
 - Signaler les points d'accès aux sentiers et aux points d'eau
 - Aménager des belvédères aux points de vue intéressants
 - Installer des panneaux d'interprétation
- Intégrer le projet aux efforts régionaux d'intégration et de mise en valeur des grands sentiers de randonnée (carte commune, promotion croisée, etc.
- Développer le secteur du lac Gervais et du lac Joly pour la pratique de l'escalade

<i>PARTENAIRES</i>	<i>ÉCHÉANCIER</i>			<i>FINANCEMENT</i>
	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
	X			
Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ
FQM (Comité du sentier national) Parc écotouristique de la MRCL MRN	X			<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC
MRC des Laurentides			X	
FQM (Comité du sentier national) Parc écotouristique de la MRCL				<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier Québec en forme
Municipalités participantes Parc écotouristique de la MRCL Tourisme Laurentides	X			
Parc écotouristique de la MRCL MRN PERMA			X	<ul style="list-style-type: none"> Pacte rural 2014, MRCL Programme de développement régional et forestier

Tableau 11.
Plan d'action pour
la municipalité de
Labelle

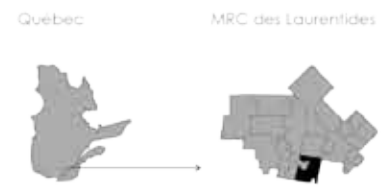
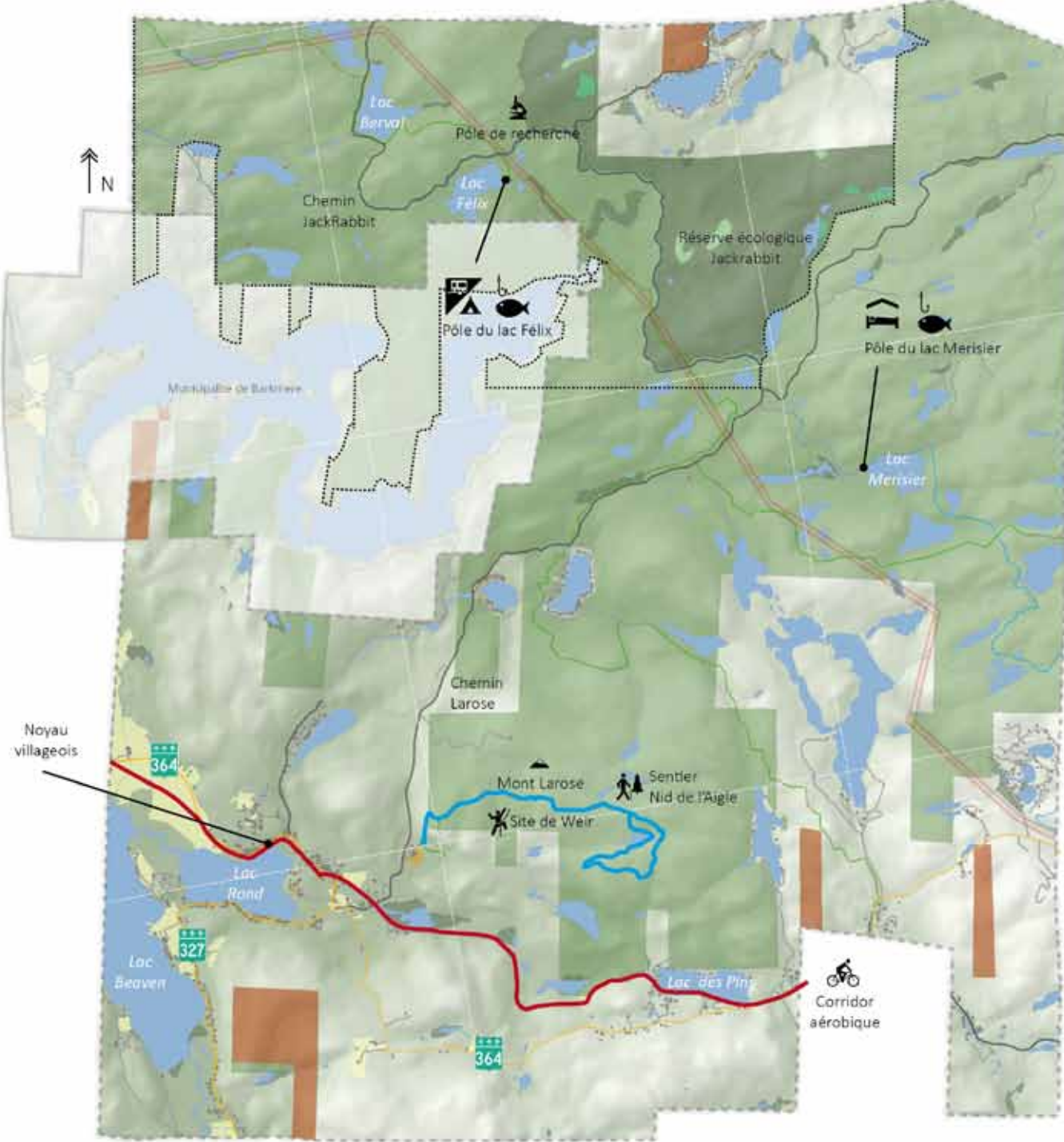
<i>OBJECTIF</i>	<i>PISTE D'ACTION</i>
<i>Accueil Dumontier et sentier Alléluia</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la création d'un partenariat entre les organisations concernées pour élaborer un projet de bonification des infrastructures d'accueil • Élaborer et réaliser un plan d'aménagement du secteur qui réponde aux besoins des usagés en établissant des zones potentielles pour le développement d'offre d'hébergement (camping, caravanning, etc.)
<i>Lac du Brochet</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire effectuer un nettoyage du site par le MRN et sécuriser l'accès afin d'éviter le dépôt de nouveaux déchets de construction aménager un stationnement pour les amateurs de VHR et les randonneurs. • Établir et réaliser les priorités d'aménagement afin de maintenir le potentiel du lieu • Planifier l'aménagement du pôle selon le consensus établi entre les partenaires et en synergie avec le projet du TPI du lac Clément et le projet du lac Boisseau
<i>Route des Zingues</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le potentiel pour l'aménagement d'un raccordement entre la route des Zingues et le sentier national Héritage et le cas échéant, planifier l'aménagement. • Planifier les coupes forestières en fonction des besoins d'aménagement pour les nouveaux usages. • Réaliser l'aménagement du sentier en s'assurant de baliser les sentiers, de signaler les points d'accès aux sentiers, d'aménager des points de vue, des accès à l'eau et des panneaux d'orientation et d'interprétation
<i>Autres</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la création d'une corporation de développement récréotouristique • Envisager le développement d'un pôle d'entrée du Parc national du Mont-Tremblant (lac Caché) et y développant l'offre d'activité <p>Aménager les sentiers du tour du lac Labelle en validant les sentiers existants avec les clubs de VHR, en planifiant la connexion des sentiers et en aménagement et balisant les sentiers planifiés</p>

ÉCHÉANCIER

PARTENAIRES

COURT MOYEN LONG FINANCEMENT

<i>PARTENAIRES</i>	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	<i>FINANCEMENT</i>
Club de ski de fond Club de tir Club de VHR locaux			X	
FQM Comité sentier national		X		<ul style="list-style-type: none"> • Programme de développement régional et forestier • Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif, MAMROT
MRN	X			
Parc écotouristique de la MRCL PROMA La Conception et Amherst	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural (MRCL) 2014-2024 • Programme de développement régional et forestier (MRN)
La Conception et Amherst			X	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural (MRCL) 2014-2024 • Programme de développement régional et forestier • Programme d'appui aux secteurs stratégique et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Parc écotouristique de la MRCL La Minerve, La Conception, Amherst SEPAQ FQM (Comité du sentier national)	X			
MRC des Laurentides Commission des ressources naturelles	X			
Parc écotouristique de la MRCL SÉPAQ	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier
Parc écotouristique de la MRCL OBNL concernés Chambre de commerce, SEPAQ	X			
SÉPAQ Parc écotouristique de la MRCL MRC des Laurentides		X		<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN
Clubs de VHR			X	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN



NAD 83 M/TM - Zone 8 Nord - Échelle : 1 : 55 000 - 2014

- Territoire public
- Réserve écologique
- Territoire privé
- Territoire public intramunicipal
- Territoire urbain
- Milieu humide

- Limite municipale
- Route provinciale
- Route locale
- Corridor aérobique
- Corridor aérobique projeté
- Sentier de randonnée actuel
- Sentier de randonnée projeté
- Pôle de recherche

- A Aire de pique-nique
- C Camping-caravanning
- B Canot
- E Escalade
- P Pêche
- R Pôle de recherche
- V Pôle de villégiature
- S Sentier de randonnée
- P Stationnement



Développement d'un pôle de recherche et d'expérimentation forestières

Il serait intéressant que le sud du CTEL, la réserve écologique du Jackrabbit et les terres publiques au nord de Montcalm fassent l'objet d'études en collaboration avec une institution d'enseignement et de recherche, notamment pour l'étude de la gestion hydrique et forestière de même que le développement d'une expertise sur les bilans et crédits carbone.

Développement de pôles de villégiature au lac Félix et Merisier

Une grande partie du territoire au nord de Montcalm est constituée de terres publiques peu développées, bien que la localité soit située à moins d'une heure et demie de Montréal. Les lacs Félix et Merisier pourraient être les lieux de développement de pôles récréotouristiques.

Développement du corridor aérobique

Montcalm est traversé par le corridor aérobique dans la section méridionale de son territoire. Il s'agit d'un atout qui mériterait d'être exploité conformément aux recommandations du rapport de Vélo Québec sur le sujet¹. Compte tenu de l'absence d'offre d'hébergement et de restauration, de la croissance soutenue de l'agrotourisme et de la présence de fermes paysannes dans la région, le développement de partenariats avec ces dernières pourrait être la source d'une importante synergie pour le développement de la localité.

1. Vélo-Québec (2013)



OBJECTIF

PISTE D'ACTION

(transversal)

- Participer à la mise sur pied supralocale du laboratoire forestier intégré notamment en ce qui a trait aux discussions quant à la structure de gouvernance et de financement du projet.
- Supporter la mise sur pied d'un organisme local voué au développement intégré du territoire de la municipalité.
- Procéder à un inventaire multiressources du milieu forestier de la municipalité (forestier, agroforestier, récréotouristique, etc.) et identifier les besoins des utilisateurs locaux envers ceux-ci.
- Identifier les sites et les opportunités d'affaires pour l'établissement de PME dans le cadre de l'incubateur rural.
- Valider la faisabilité des projets retenus et élaborer une planification de mise en oeuvre

Pôle de recherche et d'expérimentation forestières

- Établir les grands axes d'un programme de recherche et effectuer des démarches en partenariat avec une institution d'enseignement et de recherche.

Corridor aérobique

- Suivant les recommandations du rapport de Vélo-Québec¹, supporter les investissements pour une mise à niveau de la surface du corridor.
- Établir des partenariats avec les producteurs agricoles et agroforestiers pour développer l'offre d'hébergement et de restauration.
- De concert avec les municipalités concernées, développer une signalisation commune, une carte du réseau et des forfaits « Découverte » à offrir aux particuliers et aux clubs cyclistes locaux de la province.

PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER			FINANCEMENT
	COURT	MOYEN	LONG	
MRC des Laurentides Autres municipalités participantes	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
	X			
Parc écotouristique de la MRCL MRC des Laurentides MRN, OBNL Service de foresterie de la MRCL Le Gourmet Sauvage	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ Programme de développement régional et forestier
Parc écotouristique de la MRCL			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds conjoncturel de développement, MAMROT
Parc écotouristique de la MRCL MRC des Laurentides CLD des Laurentides			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier
Barkmere Parc écotouristique de la MRCL	X			<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier Programme Partenaire pour la nature, MDDFP Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ
			X	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Tourisme PME, TQ Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC, DEC
Ferme Morgan			X	<ul style="list-style-type: none"> Programme de développement régional et forestier Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, MAPAQ.
Parc écotouristique de la MRCL CLD des Laurentides	X			

Tableau 12.
Plan d'action pour
la municipalité de
Montcalm

OBJECTIF

PISTE D'ACTION

Lacs Félix et Merisier

- Effectuer des études de faisabilité pour le développement de pôles récréotouristiques aux lacs Merisier et Félix. (Valider notamment les potentiels pour la pêche et le camping itinérant) puis élaborer une planification de développement.
- Aménager des aires publiques de base (stationnement, installations sanitaires, belvédères, signalisation, etc.)
- Élaborer un plan de mise en oeuvre

Développement de l'agroforesterie

- Analyser le potentiel agroforestier en considérant la zone agricole à proximité
- Créer des liens avec les propriétaires concernés
- Élaborer un plan d'affaires pour confirmer la viabilité financière du projet
- Amorcer la production et la récolte des produits de l'agroforesterie

Programme de crédits carbone

De concert avec l'institution d'enseignement partenaire, évaluer l'empreinte climatique de la foresterie en fonction des divers types d'aménagement et l'empreinte climatique des résidents de Montcalm en fonction de leurs activités

Évaluer la possibilité d'émettre des crédits carbone compensatoires

Évaluer la possibilité d'étendre le programme d'évaluation et de crédit carbone à l'ensemble du territoire de la MRCL

ÉCHÉANCIER

PARTENAIRES

COURT MOYEN LONG FINANCEMENT

<i>PARTENAIRES</i>	<i>COURT</i>	<i>MOYEN</i>	<i>LONG</i>	<i>FINANCEMENT</i>
Parc écotouristique de la MRCL	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN
Parc écotouristique de la MRC			X	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural 2014, MRC • Programme de développement régional et forestier, MRN
Parc écotouristique de la MRC MRC des Laurentides MRC OBNL			X	
Parc écotouristique de la MRCL MRN	X			<ul style="list-style-type: none"> • Pacte rural (MRCL) 2014-20XX • Programme de développement régional et forestier
MRC des Laurentides	X			
CLD des Laurentides		X		
Promoteurs			• X	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, MAPAQ.
Compensation CO2 Québec Parc écotouristique de la MRCL CRÉ MRC	X			<ul style="list-style-type: none"> • Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ • Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
Compensation CO2 Québec Parc écotouristique de la MRCL CRÉ MRC		X		<ul style="list-style-type: none"> • Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier, MRNQ • Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, MFEQ
MRC des Laurentides			X	



Photo 21. Pont couvert, La Conception

OUVERTURE

Vous en conviendrez, affirmer que les collectivités rurales du Québec font face à de nombreux défis est un euphémisme. Sans contredit, la réappropriation des ressources naturelles par les communautés locales trône en tête de liste des préoccupations en matière de développement régional.

La gestion décentralisée des ressources du territoire public s'impose comme solution à de nombreuses problématiques associée à l'occupation du territoire québécois, notamment pour ce qui a trait au maintien des retombées locales de l'exploitation des ressources naturelles. Face à ce constat, l'introduction du concept de forêt de proximité dans le nouveau régime forestier entré en vigueur au début 2013 promettait cette décentralisation très attendue dans les régions rurales du Québec.

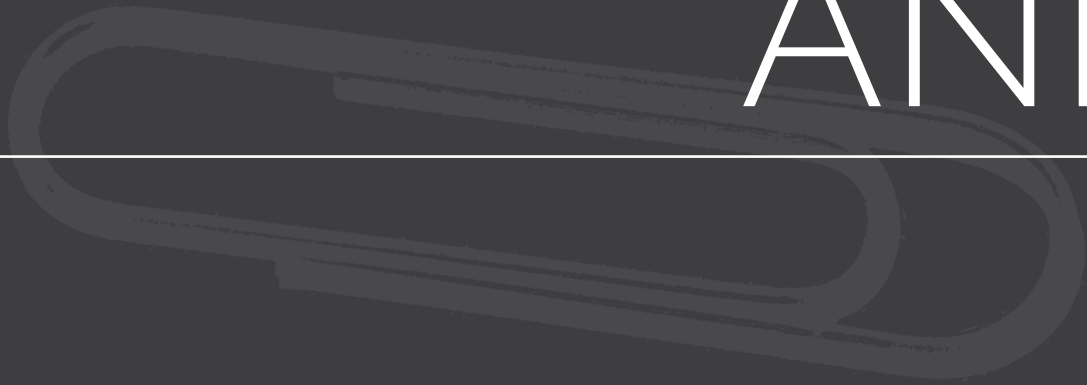
Pour l'heure, les contours de ce concept demeurent à préciser, mais un défi de taille se profile d'emblée : historiquement, les communautés locales n'ont eu que très peu de contrôle sur l'exploitation des ressources de leur territoire. Ces dernières ont donc le mandat de se bâtir une culture d'utilisation du territoire public et doivent développer des mécanismes et des savoir-faire à cette fin.

La MRC des Laurentides et ses municipalités constituantes préparent cette transition depuis plusieurs années déjà. Après avoir cerné les problèmes quant à l'utilisation actuelle des terres publiques et après avoir identifié les enjeux et les potentiels d'une éventuelle prise en charge accrue de ces dernières, elles se sont dotées de plans d'actions concrètes pour amorcer cette démarche. Il en va de soi, le succès de la mise en oeuvre de ces plans d'actions repose sur le leadership des élus et des administrateurs régionaux et locaux.

Le développement d'un mode de gestion et d'utilisation intégré des terres publiques qui, au-delà d'une meilleure conciliation des usages, favorisera une véritable synergie entre ceux-ci constitue le principal défi de ce processus de décentralisation de la gestion de l'exploitation des ressources du territoire laurentien. Il en vient à dire que le succès d'une telle démarche repose également sur la création d'un engouement populaire régionale pour la prise en charge du territoire.

Il s'agit là d'un nouveau défi dont l'ampleur n'a d'égale que la résilience dont peuvent s'enorgueillir les gens de nos régions.

ANNEXES



BIBLIOGRAPHIE

AGIR (2013) *Agence de gestion intégrée des ressources* (en ligne) www.groupeagir.com, page consultée le 6 août 2013.

Biofilia (2013). *Inventaire des potentiels multiressources du lac Boisseau*, 112 pages.

CREDTAO (2013). *La plateforme agricole de l'Ange-Gardien* (en ligne) www.demarretafermebio.com, page consultée le 6 août 2013.

CRNTL (2011) *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire des Laurentides*, 180 pages.

Groupe Rousseau Lefebvre (2010). *La vie dans les bois, Hébergement écologique en forêt publique : Concept organisationnel préliminaire pour l'implantation de chalets écologiques et d'aires de camping*.

Institut de la statistique du Québec (2012). *Les Laurentides ainsi que ses municipalités régionales de comté et territoire équivalent*, (en ligne), <http://www.stat.gouv.qc.ca/>, page consultée le 17 décembre 2013.

MRCL (2011). *Mémoire sur le projet de forêt de proximité*, 13 pages.

MRNF (2011). *Orientations relatives à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité — Document de consultation*, Québec, 49 pages.

NISKA (2009). *Rapport sur le développement durable des communautés de la MRC des Laurentides*, Sherbrooke, 93 pages.

PBA (2013) *Le milieu forestier — Opportunités de diversification économique*, 87 pages.

PEMRCL (2012). *Bref historique du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides*, 17 pages.

Réseau de veille en tourisme (2013). *Le tourisme d'aventure sur la voie durable*, (en ligne), <http://veilletourisme.ca>, page consultée le 18 juillet 2013.

SPDRM (2013) *Les parcs régionaux de la Matawinie* (en ligne), www.parcregionaux.com, page consultée le 6 août 2013.

Vélo-Québec (2013). *Perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobique*, 84 pages.

Zins Beauchesne et associé (2009), *Plan de développement stratégique et durable du TPI Poupart*.

SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES

<i>SOURCE</i>	<i>PROGRAMME</i>	<i>DESCRIPTION</i>
Développement économique Canada	Développement économique du Québec : Fonds des équipements collectifs économiques pour les MRC	Le projet d'équipement collectif économique doit : <ul style="list-style-type: none"> • bénéficier à plusieurs utilisateurs (principalement des entreprises); • constituer une priorité pour la région; • s'inscrire dans une démarche de développement de la région;
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC)	Avoir un caractère entrepreneurial s'articulant autour d'une finalité sociale et contribuer, entre autres, par une participation citoyenne et un ancrage territorial, à la vitalité des communautés, surtout chez celles qui sont économiquement plus vulnérables.
	Fonds conjoncturel de développement (FCD)	Soutenir des initiatives qui contribuent notamment au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et technologique. Ces initiatives peuvent également avoir pour but de favoriser l'occupation et la revitalisation des différents territoires du Québec, notamment ceux qui font face à des situations difficiles.
Ministère des Ressources naturelles	Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réalisation de projets d'essais, d'expérimentation et de recherche en sylviculture et en aménagement durable des forêts afin de répondre à des besoins spécifiques régionaux d'acquisition de connaissances dans le contexte du nouveau régime forestier; • Favoriser la réalisation de projets qui permettront, notamment, d'optimiser le rendement des traitements sylvicoles et la qualité de la matière ligneuse en étant en amont de la chaîne de transformation des bois; • Maintenir une expertise régionale et favoriser la relève scientifique et technique en foresterie.
	Programme découvrir les habitats fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets de sensibilisation aux habitats, qui diffusent des connaissances générales sur les habitats, les problèmes qu'ils subissent et l'importance de les protéger, les restaurer ou les améliorer. • Les projets de formation aux moyens d'intervenir, qui font connaître des façons pratiques de protéger ou d'améliorer les habitats à des groupes d'intervenants clés, par exemple à des producteurs agricoles ou forestiers.
Ministère du Tourisme	Fonds tourisme PME (incluant les OBNL)	<ul style="list-style-type: none"> • Projets issus de la mise en œuvre des diagnostics de TQ (tourisme nature, tourisme autochtone, pourvoires chasse et pêche, tourisme culturel et agrotourisme). • Priorité aux projets entourant les parcs nationaux de Tremblant, de Saguenay et de la Gaspésie ainsi qu'aux projets pour le développement de l'offre des pourvoires axés sur l'écotourisme et l'observation de la faune. • Projets visant le développement d'attraits autour des escales de croisières. • Tout autre projet novateur.
Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Programme Partenaire pour la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement d'un réseau d'aires protégées en milieu privé. • Établir des partenariats pour appuyer les efforts des organismes, des particuliers et des entreprises pour la création d'aires protégées. • Créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation. • Soutenir des projets de sensibilisation et d'acquisition de connaissances liés à la protection de milieux naturels d'intérêt
Ministère des Finances et de l'Économie	Programme d'appui aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellences	Mobiliser et concerter l'action des partenaires économiques autour d'objectifs et de modes d'intervention communs pour favoriser : <ul style="list-style-type: none"> • le développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence; • la mise en œuvre des orientations ministérielles.
Emplois Québec	Subvention salariale; volet insertion en emplois	Cette subvention couvre une partie du salaire de la personne embauchée. À certaines conditions, la subvention peut également couvrir le coût de l'accompagnement de cette personne par un de vos employés réguliers, ou le coût de formations d'appoint
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture	

QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

1. Projets existants

Pourriez-vous nous indiquer des projets existants ou des lieux présentement utilisés sur les terres publiques de votre municipalité qui mériteraient d'être considérés dans le cadre de cet exercice de planification ?

- A. *Projets récréotouristiques*
- B. *Projets d'exploitation forestière*
- C. *Autres projets*

2. Projets potentiels sur TPI

Pourriez-vous nous indiquer des projets possibles ou des lieux potentiellement intéressants sur les terres publiques de votre municipalité et faisant présentement partie d'un territoire public intramunicipal (qui ne sont pas actuellement existant) et qui mériteraient d'être considérés dans le cadre de cet exercice de planification.

- A. *Projets récréotouristiques*
- B. *Projets d'exploitation forestière*
- C. *Autres projets*

3. Projets potentiels sur terres publiques

Pourriez-vous nous indiquer des projets possibles ou des lieux potentiellement intéressants sur les terres publiques de votre municipalité, mais ne faisant pas présentement partie d'un territoire public intramunicipal qui ne sont pas actuellement existants et qui mériteraient d'être considérés dans le cadre de cet exercice de planification.

- A. *Projets récréotouristiques*
- B. *Projets d'exploitation forestière*
- C. *Autres projets*

4. Responsabilité dans la mise en oeuvre

À votre avis, qui devrait être chargé :

1. De la planification et du développement de ces projets ;
2. De la gestion et l'administration
3. Du financement

- A. *Votre municipalité*
- B. *Un organisme local*
- C. *La MRC des Laurentides*
- D. *Le Parc écotouristique de la MRC*
- E. *Autre (précisez)*

5. Ressources nécessaires

Quelles sont les ressources qui, de votre point de vue, seront nécessaires afin de mener à bien ces projets de mise en valeur des terres publiques

- A. *Du point de vue financier*
- B. *Du point de vue technique*
- C. *Du point de vue organisationnel*

6. Implications financières

Si des projets de mise en valeur ou de conservation découlant de vos recommandations sont mis de l'avant tout en visant l'autofinancement et la maximisation des retombées locales, croyez-vous que votre municipalité serait en mesure de contribuer financièrement à ce développement ?

Si oui, pouvez-vous en préciser la valeur approximative et la récurrence ?

Montant

- *Aucun montant ne serait investi*
- *Entre 0 et 4,999 \$*
- *Entre 5,000 \$ et 9,999 \$*
- *Plus de 10,000 \$, si nécessaire*

Récurrence

- *Une fois*
- *Pour une période de moins de 5 ans*
- *Pour une période de moins de 10 ans*
- *De façon récurrente, s'il le faut*

7. Contraintes potentielles

Quelles sont, selon vous, les contraintes qui pourraient compliquer la réalisation de ces projets ?

8. Acceptation sociale

Considérez-vous que ces projets obtiendraient le support des groupes suivants :

- *Citoyens*
- *Élus politiques*
- *Commerçants locaux*
- *Producteurs touristiques ou forestiers*
- *Organismes*
- *Ministères et gouvernement*

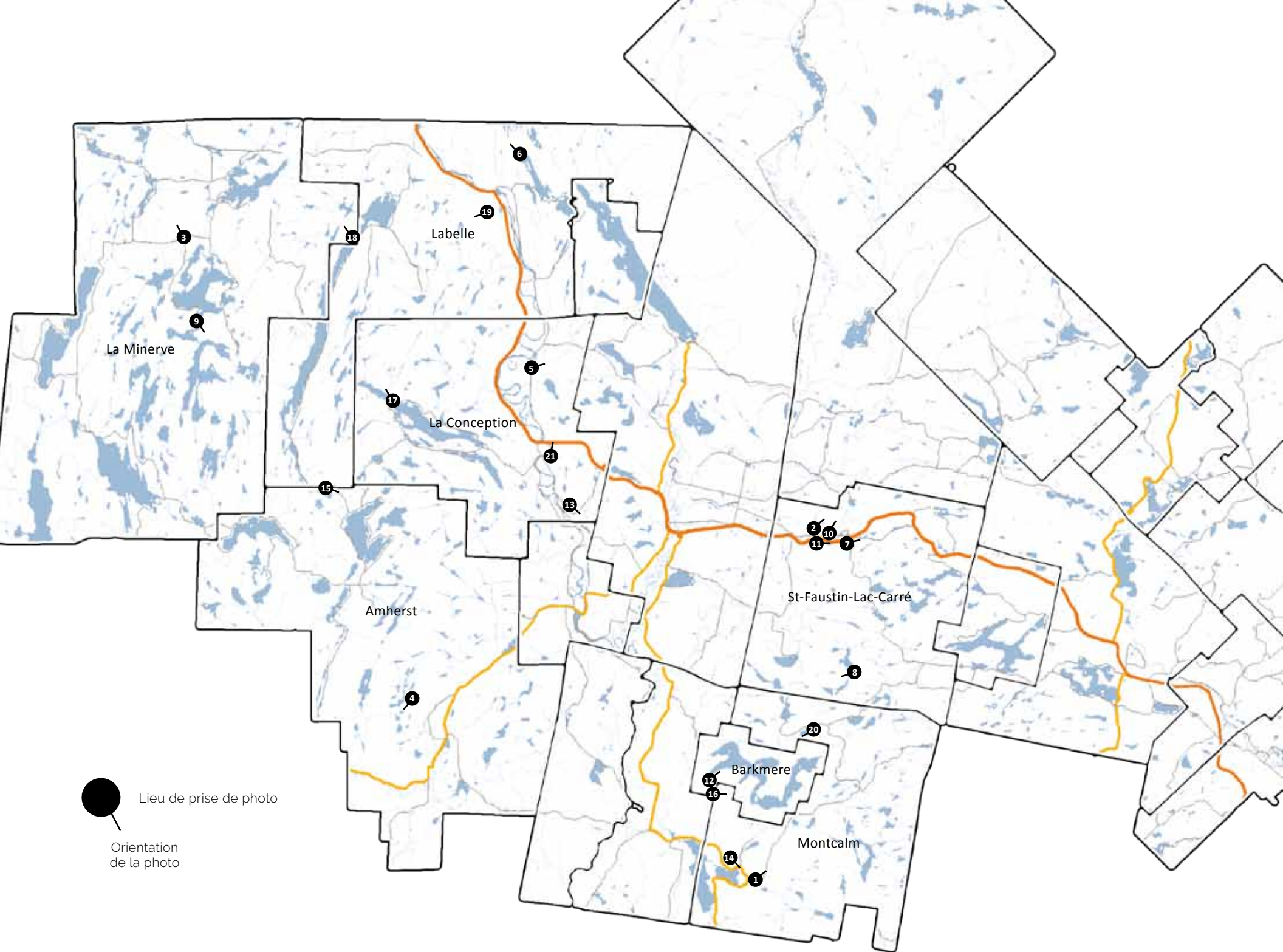
9. Vision régionale

À votre avis, comment ces projets pourraient-ils s'inscrire dans une vision régionale commune de développement des terres publiques ? Est-ce qu'ils pourraient être liés à ceux d'autres municipalités des Laurentides ?

INTERVENANTS RENCONTRÉS

	<i>PRÉNOM</i>	<i>NOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>ORGANISATION</i>
<i>Amherst</i> 1er mai 2013	Bernard	Lapointe	Maire	Municipalité d'Amherst
	Bernard	Davidson	Directeur général	Municipalité d'Amherst
	Denise	Charlebois	Conseillère municipale	Municipalité d'Amherst
	Daniel	Lampron	Conseiller municipal	Municipalité d'Amherst
	Guylain	Charlebois	Inspecteur municipal	Municipalité d'Amherst
<i>Barkmere</i> 30 avril et 15 mai 2013	Luc	Trépanier	Maire	Municipalité de Barkmere
	Marc	Fredette	Conseiller municipal	Municipalité de Barkmere
	Jake	Chadwick	Conseiller municipal	Municipalité de Barkmere
	Bruce	MacNab	Conseiller municipal	Municipalité de Barkmere
	Caroline	Dion	Directrice générale	Municipalité de Barkmere
<i>Labelle</i> 3 mai 2013	Gilbert	Brassard	Maire	Municipalité de Labelle
	Marc	Blaquière	Directeur de l'urbanisme	Municipalité de Labelle
	Martin	Ouimet	Inspecteur en environnement	Municipalité de Labelle
<i>La Conception</i> 29 avril 2012	Maurice	Plouffe	Maire	Municipalité de La Conception
	Richard	Beaulieu	Conseiller municipal	Municipalité de La Conception
	Diane	Pigeon	Conseillère municipale	Municipalité de La Conception
	Marie-France	Brisson	Directrice générale	Municipalité de La Conception
	Roch	Gervais	Directeur service technique	Municipalité de La Conception
	France	Granger	Inspecteur en bâtiment et en environnement	Municipalité de La Conception

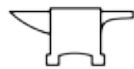
	<i>PRÉNOM</i>	<i>NOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>ORGANISATION</i>
<i>La Minerve</i> 2 mai 2013	Jean-Pierre	Monette	Maire	Municipalité de La Minerve
	Pierre	Gagnon	Directeur général	Municipalité de La Minerve
	Yves	Boulay		Coopérative de la Petite Nation
	Benoit	Séguin		Coopérative de la Petite Nation
	Andrée	Boulanger		Club plein air la Minerve
	Gilles	Bruneau		Club plein air la Minerve
<i>Montcalm</i> 30 avril 2013	Steven	Larose	Maire	Municipalité de Montcalm
	Hugues	Jacob	Directeur général	Municipalité de Montcalm
	Denis	Archambault	Citoyen de Montcalm	—
	Patrick	Gaudet	Citoyen de Montcalm	—
<i>Autre</i>	Gaétan	Castilloux	Directeur	PERMA
	Gilles	Séguin	Coordonnateur de la foresterie	MRC des Laurentides
	Richard	Morin	Directeur du Service de la planification et de l'aménagement du territoire	MRC des Laurentides
	Kaven	Davignon	Directeur associé au Service de la planification et de l'aménagement du territoire	MRC des Laurentides
	Gérald	Le Gal	Propriétaire	Le Gourmet Sauvage
	Joël	Dupuis	Coopérant	Ferme Morgan



● Lieu de prise de photo
 — Orientation de la photo

GÉORÉFÉRENCIEMENT DES PHOTOS

<i>N°</i>	<i>PHOTO</i>	<i>TITRE</i>	<i>LOCALITÉ</i>	<i>PAGE</i>	<i>COORDONNÉES</i>
1		Les parois d'escalade du mont Larose	Montcalm	11	45° 56' 41" N 74° 32' 02" O
2		Bâtiment principal de l'ancienne pisciculture	St-Faustin-Lac-Carré	12	46° 06' 48" N 74° 30' 19" O
3		Scierie désaffectée	La Minerve	23	46° 15' 16" N 74° 56' 22" O
4		Chemin de débardage	Amherst	24	46° 01' 27" N 74° 47' 28" O
5		Ferme paysanne	La Conception	31	46° 11' 44" N 74° 42' 20" O
6		Plage du petit lac Caribou	Labelle	31	46° 17' 50" N 74° 43' 03" O
7		Drapeau de la MRC	St-Faustin-Lac-Carré	35	46° 06' 36" N 74° 28' 41" O
8		Sentier flottant au CTCL	St-Faustin-Lac-Carré	36	46° 02' 23" N 74° 28' 41" O
9		Entrée du lac des Mauves	La Minerve	41	46° 12' 42" N 74° 59' 29" O
10		Canalisation de l'ancienne pisciculture	St-Faustin-Lac-Carré	43	46° 06' 48" N 74° 30' 12" O
11		Production de pousses d'épinettes au Gourmet Sauvage	St-Faustin-Lac-Carré	47	46° 06' 50" N 74° 30' 18" O
12		Lac-des-Écorces depuis le quai public	Barkmere	52	45° 59' 34" N 74° 34' 27" O
13		Parc d'escalade et de randonnée de la montagne d'Argent	La Conception	55	46° 07' 35" N 74° 40' 46" O
14		Oies de la ferme Morgan	Montcalm	56	45° 57' 06" N 74° 23' 22" O
15		Chute affluente au lac Clément	Amherst	59	46° 07' 52" N 74° 51' 25" O
16		Orignal dans un champ	Barkmere	64	45° 59' 54" N 74° 34' 45" O
17		Ruisseau à la décharge du lac Boisseau	La Conception	69	46° 10' 41" N 74° 48' 25" O
18		Lac Alphonse	La Minerve	74	46° 16' 04" N 74° 50' 16" O
19		Accueil de Ski de fond Labelle	Labelle	81	46° 15' 58" N 74° 44' 37" O
20		Quai aux abords du lac Félix	Montcalm	87	46° 00' 55" N 74° 30' 08" O
21		Pont Couvert	La Conception	92	46° 09' 12" N 74° 41' 26" O



L'ENCLUME

enclume.ca

